

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(59^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mardi 24 Mai 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN CHÉNARD

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1375).
2. — Conditions d'occupation des emplois civils de l'Etat et de ses établissements publics et intégration des agents non titulaires. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 1376).
3. — Rappel au règlement (p. 1376).
MM. Gilbert Gantier, le président.
4. — Enseignement supérieur. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1376).
Discussion générale :
MM. Barre,
Sueur.

Rappel au règlement (p. 1384).
MM. Gaudin, le président.

Reprise de la discussion (p. 1384).

MM. Bourg-Brcc,
Hermler,
Royer,
Santrel,
Louis Lareng,
Robert Galley, Natiez,
Hage
Guyard,
Proveux.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. — Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 1397).
M. Savary, ministre de l'éducation nationale.
6. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 1397).
7. — Ordre du jour (p. 1397).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN CHÉNARD,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 7 juin 1983 inclus :

Ce soir :

Mercredi 25 mai, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente ;

Judi 26 mai, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'enseignement supérieur.

Vendredi 27 mai, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Eventuellement, vendredi 27 mai, à quinze heures et vingt et une heures trente.

Samedi 28 mai, dimanche 29 mai, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente.

Lundi 30 mai, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'enseignement supérieur.

Mardi 31 mai :

A dix heures et seize heures :

Projet sur la fonction publique territoriale.

A vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion en quatrième et dernière lecture du projet portant abrogation et révision de la loi du 2 février 1981 dite « Sécurité et liberté » ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les sociétés d'économie mixte locales ;

Discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet relatif à l'intégration des agents non titulaires de l'Etat.

Mercredi 1^{er} juin, à neuf heures trente :

Projet sur les garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la fonction publique territoriale.

Judi 2 juin :

- A quinze heures et vingt et une heures trente :
 Eventuellement, suite du projet sur la fonction publique territoriale ;
 Projet de règlement du budget de 1981 ;
 Discussion en deuxième lecture du projet sur le code pénal dans les T.O.M. ;
 Discussion en deuxième lecture du projet sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage ;
 Proposition de loi de M. Forni et plusieurs de ses collègues sur une souscription en faveur de la Polynésie ;
 Discussion en deuxième lecture du projet sur les enquêtes publiques.

Vendredi 3 juin :

- A neuf heures trente :
 Questions orales sans débat.
 A quinze heures :
 Projet, adopté par le Sénat, sur la vente de logements H.L.M. ;
 Suite de l'ordre du jour de la veille.

Lundi 6 juin :

- A dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente ;

Mardi 7 juin :

- A neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :
 Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la répartition des compétences.

— 2 —

CONDITIONS D'OCCUPATION DES EMPLOIS CIVILS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS, ET INTEGRATION DES AGENTS NON TITULAIRES.

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 24 mai 1983.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi définissant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'Etat et de ses établissements publics et autorisant l'intégration des agents non titulaires occupant de tels emplois.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme. J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 25 mai 1983, onze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement. Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le mercredi 25 mai 1983 à quatorze heures au Sénat.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, selon l'ordre du jour dont vous nous avez donné lecture il y a un instant, nous devrions examiner le 2 juin prochain le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1981.

Cet examen pose un problème d'ordre constitutionnel.

En effet, aux termes de l'article 2 de l'ordonnance bien connue de 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, les lois de règlement ont le caractère de loi de finances et l'article 39

de la même ordonnance dispose, en son premier alinéa, que « l'Assemblée nationale doit se prononcer, en première lecture, dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet de loi de finances. »

Or le projet de loi de règlement dont nous aurons à débattre a été déposé sur le bureau de l'Assemblée le 21 décembre 1982. Le 2 juin, nous aurons donc dépassé le délai fatidique de quarante jours d'au moins une semaine.

M. Guy Ducloné. Où voulez-vous en venir ?

M. Guy Hermier. Au fait ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Ce sont des bizuths, ils croient tout savoir et ne savent rien !

M. le président. Seul M. Gilbert Gantier a la parole.

M. Gilbert Gantier. Si mes collègues veulent bien me laisser poursuivre, je leur donnerai lecture du début du deuxième alinéa de l'article 47 de notre Constitution :

« Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. »

Nous voici donc saisis d'un projet de loi de finances qui a été déposé il y a cinquante jours sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Je pose alors cette question : le Gouvernement va-t-il maintenant saisir le Sénat, ou pourrions-nous procéder le 2 juin prochain à cet examen dans des formes constitutionnelles ?

M. Guy Ducloné. Bien sûr !

M. Gilbert Gantier. Pour ma part, respectueux de notre Constitution, j'en doute beaucoup et je voudrais que le bureau soit saisi de ce problème. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur le député, ce n'est pas la première fois que l'on soulève une telle question dans cette assemblée.

M. Guy Ducloné. La première fois, c'était en 1976 !

M. le président. La conférence des présidents de ce soir n'en a pas été saisie. La question sera donc évoquée à sa prochaine réunion.

M. Pierre Mauger. Et l'on aura gagné dix jours !

— 4 —

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur (n° 1400, 1509).

Cet après-midi, l'Assemblée a repoussé la question préalable. Dans la discussion générale, la parole est à M. Raymond Barre.

M. Raymond Barre. Vous savez, monsieur le ministre, la considération que je vous porte de longue date. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

M. André Soury. Cela commence bien !

M. Raymond Barre. Elle m'engage à vous dire la vive inquiétude que j'éprouve devant le projet de loi sur l'enseignement supérieur que vous soumettez au Parlement.

Si je partage les intentions générales que vous manifestez, je regrette vos propositions concrètes et j'en redoute les conséquences, non seulement comme citoyen, comme parlementaire et en raison des responsabilités nationales que j'ai assumées, mais aussi comme un homme qui s'honore d'appartenir à l'Université et qui, quelles qu'aient pu être ses autres activités, ne s'est jamais éloigné d'elle.

J'approuve vos intentions lorsque vous déclarez que les universités, les écoles et les grands établissements ne doivent pas vivre repliés sur eux-mêmes, lorsque vous insistez sur l'importance capitale dans nos sociétés des institutions consacrées à la transmission du savoir et à la recherche.

Je pense comme vous que l'accès d'un plus grand nombre à l'enseignement supérieur bénéficiera non seulement aux individus mais aussi à la collectivité nationale et à la civilisation tout entière.

Je crois comme vous que le développement des universités doit être encouragé pour les raisons techniques, scientifiques et économiques que nous connaissons tous.

Je souhaite comme vous qu'il y ait davantage d'étudiants, qu'ils soient mieux formés pour la vie professionnelle comme pour le progrès de la connaissance et de la recherche.

Encore faut-il que les solutions que vous préconisez n'aboutissent pas à des effets inverses de ce que vous recherchez.

Alors qu'il existe un large accord sur les objectifs à atteindre, tant au sein de la communauté universitaire que dans le pays, nous voyons surgir de toutes parts les réactions les plus hostiles à vos propositions.

Universitaires et étudiants, dans leur grande majorité, sont unis parce qu'ils craignent que l'avenir de nos universités, de nos grandes écoles, de nos grands établissements, ne soit compromis. (*Exclamations sur divers bancs des socialistes.*)

M. Henry Delisle. Vous exagérez !

M. Raymond Barre. Ils le font en toute indépendance et en se gardant de tomber dans le piège d'une exploitation politique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Et c'est vous qui dites cela !

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas que les forces de l'ordre ont fait, ce soir, preuve d'une trop grande brutalité à leur égard ? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Bernard Derosier. Ce n'est pas digne de vous !

M. Jacques Toubon. Et voilà, ils se prétendent de gauche et ils frappent les étudiants !

M. Yves Tavernier. Et Charonne ! Souvenez-vous !

M. Michel Sapin. L'opposition ça vous change un homme !

M. Guy Ducoloné. Quand ils étaient au pouvoir, ils envoyaient la police contre les médecins ! Et contre les sidérurgistes !

M. Jacques Toubon. Voilà la gauche « barbelés » !

M. Guy Ducoloné. La police contre les « porteurs » de pancarte, qui était-ce ?

M. Gabriel Kaspereit. Ducoloné à l'hôpital psychiatrique !

M. Raymond Barre. Monsieur Ducoloné, je n'ai pas fait donner les forces de l'ordre contre les porteurs de pancartes ! Moi, je les laissais défiler. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Yves Tavernier. Charonne, c'étaient vos amis !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Barre !

M. Raymond Barre. Pouvons-nous traiter ce sujet sans passion ?

M. Pierre Jagoret. Absolument !

M. Raymond Barre. Je n'ai rien dit d'agressif !

M. Joseph Pinard. Le sujet peut-il être traité sans extrême-droite, monsieur Barre ?

M. Raymond Barre. Et sans extrême-droite, parfaitement, monsieur le député !

M. Guy Ducoloné. Alors, sortez, messieurs ! (*Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Jagoret. Allez voir sur le pont de la Concorde ! Les C.R.S. peuvent vous le dire !

M. Guy Ducoloné. Oui, qu'ils aillent voir !

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, il vaut la peine de réfléchir à toutes ces réactions dont je viens de parler.

D'autant qu'au cours de son histoire, la France s'est souvent trompée en matière universitaire. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

A la fin du XVIII^e siècle, ai-je besoin de le rappeler, la France n'avait pas de grandes universités parce que Colbert, et les bureaux du roi à sa suite, qui pensaient à tout, n'avaient pas pensé à cela.

Ai-je besoin de rappeler qu'après la Révolution et l'Empire il n'y eut pas de grandes universités parce que les Jacobins et Napoléon, qui pensaient à tout, ne pensèrent pas à cela ?

Ai-je besoin de rappeler qu'en 1870 il n'existait, dans les universités françaises, aucun laboratoire, alors qu'ils s'étaient multipliés dans les pays allemands ?

Enfin, ai-je besoin de rappeler que la grande réforme universitaire à laquelle a présidé Jules Ferry, et dont le maître d'œuvre fut un homme respecté entre tous, M. Louis Liard, consistait à imiter les universités allemandes ?

Le gouvernement de l'époque eut cependant une grande faiblesse : celle de ne pas accepter ce que réclamaient, unanimes, les assemblées des facultés, la constitution d'universités autonomes et pluridisciplinaires.

Le risque d'erreur est d'autant plus grand, d'autant plus dangereux, que nous sommes un pays qui légifère facilement et où la tradition centralisatrice et bureaucratique est très forte.

Puisque vous proposez au Parlement une réforme d'ensemble de notre enseignement supérieur, je vous présenterai quatre observations préliminaires.

En premier lieu, on ne réforme pas les universités contre l'avis des plus hautes autorités scientifiques et intellectuelles du pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Lorsque, il y a un siècle, Jules Ferry présentait ses principaux textes sur l'enseignement supérieur, ...

M. Joseph Pinard. La droite les combattait !

M. Raymond Barre. ... il les présentait au nom et avec l'accord de tous les savants français, quelle que soit leur opinion politique. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Quelle que soit leur opinion politique !

J'aurais aimé connaître, monsieur le ministre, quels sont les prix Nobel, les médailles Field, les grands savants, les corps scientifiques qui vous ont proposé la présente réforme, qui ont inspiré son élaboration et qui disent clairement qu'elle correspond aux besoins du savoir et aux besoins du pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

En revanche, j'ai noté que votre réforme est désapprouvée par nos maîtres les plus éminents. Puis-je citer Laurent Schwartz, Raymond Aron, Emmanuel Leroy-Ladurie, Alfred Grosser, Alain Touraine, René Heller, l'académie des sciences tout entière, les doyens de médecine, tous les doyens du droit, sans parler d'un nombre considérable d'universitaires français ? Même mon collègue et ami, Maurice Duverger, qui n'a jamais caché sa ferveur à la politique de l'actuel pouvoir, écrit qu'« elle risque de porter un nouveau coup à des universités françaises, encore mal remises du grand traumatisme d'il y a quinze ans ».

En second lieu, je vous dirai qu'on ne réforme pas les universités sans un large consensus politique qui fait que la nation entière respecte et préserve l'institution universitaire.

Nous avons entendu parler d'une commission Jeantet. Nous ne savons pas comment elle était composée. Il semble que la réputation de M. Jeantet ait été telle qu'il était à la fois le président, le rapporteur général et le secrétaire de sa propre commission ! (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quand on prépare une réforme des universités, il faut commencer, je crois, par constituer une commission d'hommes éclairés, qui tient des débats publics, publie ses travaux et ses études, et qui les soumet à l'opinion, afin que le pays tout entier puisse s'informer et débattre.

M. Henry Delisle. Il fallait de faire !

M. Raymond Barre. Où sont donc, monsieur le ministre, les travaux préparatoires de votre projet de loi ?

Où sont les avis des corps scientifiques, des universités, du collège de France, des écoles ?

Croyez-vous vraiment que seul le parti socialiste puisse offrir des idées sur l'université, que d'autres Français ne sont pas également attachés à la science, que leurs avis ne méritent pas, eux aussi, d'être connus et étudiés ? (*Applaudissements sur les bancs de la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Saunier-Séité !

M. Raymond Barre. En troisième lieu, je vous dirai, monsieur le ministre, qu'on ne réforme pas les universités en remettant en cause de façon incessante leurs statuts et les textes qui les réglementent. Depuis maintenant dix-huit ans l'université française a connu plus de textes qu'elle n'en a connu tout au long de son histoire. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Henry Delisle. La faute à qui ?

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, les universités françaises ont besoin de stabilité.

Elles venaient à peine d'assimiler le bouleversement lié à la croissance démographique des années soixante, et la prolifération des textes législatifs et réglementaires des années soixante et soixante-dix, et voilà que tout est à nouveau remis en question : les statuts, les structures, les diplômes, les carrières. Il va falloir de nouveau des conciliabules, des commissions, des manifestations, hélas ! et vos bureaux vont vouloir trancher de tout et de rien.

Enfin, on ne réforme pas les universités et les établissements d'enseignement supérieur par la loi ou par des décrets.

M. Joseph Pinard. Comment a-t-on fait jusqu'alors ?

M. Raymond Barre. Cela a été fait au début du siècle, mais Jules Ferry avait compris en même temps qu'il fallait donner aux universités, aux facultés, aux corps universitaires, au conseil supérieur, le plus d'autonomie possible par rapport à l'Etat, pour que les évolutions nécessaires puissent se produire sans entrave.

Considérez la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, la Suisse, la Suède, et j'en passe : pourriez-vous citer dans ces pays des lois du type de celle que vous nous proposez, des volumes de décrets et d'arrêtés tels que nous en possédons et qui constituent, hélas ! un de nos rares privilèges ?

Les universités, les écoles, les grands établissements n'avaient pas, je crois, besoin d'une loi, ni des quarante décrets qui vont paraître à l'accompagner et qui, soit dit au passage, puisqu'ils sont indispensables pour éclairer votre projet auraient pu être communiqués au Parlement — s'ils sont prêts. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Forgues. Vous, que faisiez-vous ?

M. Raymond Barre. En fait, nos universités avaient besoin de davantage d'autonomie et de plus de moyens.

Monsieur le ministre, je regrette d'avoir à vous le dire, votre projet de loi me paraît à la fois inutile et dangereux.

Votre projet est inutile, car il est muet sur l'essentiel. L'avenir de nos établissements d'enseignement supérieur tient aux moyens qui seront mis à leur disposition et à la politique scientifique et pédagogique, dont ils pourraient être les instruments. Or, sur ces deux points essentiels, votre projet de loi est vide, car il se contente d'être bavard.

Sur les moyens, nous sommes renseignés par deux membres de phrase dans l'exposé des motifs : la loi « peut donner un nouveau départ à l'enseignement supérieur, si les moyens qui leur seront affectés tiennent réellement compte de l'investissement déterminant culturel et économique qu'elle représente ». Le texte se poursuit ainsi : « Mais au-delà des moyens, c'est aux volontés que cette loi s'adresse ».

Où ou non, monsieur le ministre, des moyens financiers nouveaux seront-ils nécessaires à la mise en application de votre réforme et au texte que vous proposez ? Si c'est oui, dites-le et précisez quels moyens seront nécessaires. Si c'est non, dites-le aussi, et dites comment les moyens actuels et les institutions existantes permettront d'accomplir les tâches prétendument novatrices que vous fixez — en particulier d'accroître le nombre des étudiants.

Qu'est-ce que signifie cette formule selon laquelle c'est aux « volontés » que la loi s'adresse ? Aux volontés de qui ? Aux volontés pour quoi ? La rhétorique, surtout sous sa forme subalterne, n'est pas un substitut de la pensée ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Un des problèmes essentiels des universités françaises demeure la réforme de leur financement. Comment leur garantir un financement à long terme permettant leur développement ? Comment leur assurer une autonomie financière qui permettra à la fois de diversifier les ressources et de les gérer au mieux ? Sur l'organisation financière, ce projet de loi n'apporte rien de nouveau. Sur les perspectives financières qu'implique votre réforme, il est silencieux. Je crains que votre nouveau départ ne soit un nouveau recul !

Puisque vous parlez de nouveau départ, quel est donc votre projet, votre grand projet scientifique et pédagogique ? Nous pouvons le lire dans les deux premiers titres du projet. C'est un ensemble de bonnes intentions, ou de bons sentiments, auxquels nous souscrivons tous.

Vous voulez réformer à la fois les universités, les grandes écoles et les grands établissements. Pour cet ensemble, baptisé « service public de l'enseignement supérieur », votre projet se borne à créer une « commission interministérielle de prospective et d'orientation », qu'un simple décret eût suffi d'ailleurs à créer ! Tout votre texte démontre au reste qu'il n'y a pour l'heure ni prospective ni orientation ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Comme votre loi doit faire faire à la nomenclature des progrès décisifs, après avoir créé un nouveau type de service public, vous créez un nouveau type d'établissement public : les établissements publics « à caractère scientifique, culturel et professionnel ».

Les universités apprennent qu'elles doivent désormais se consacrer à l'enseignement et à la recherche ; que la sélection, qui n'était pas autorisée, sera désormais interdite, sauf exception ; que le dénuement des études sera organisé en cycles ; que chaque cycle pourvoira heureusement à l'orientation des étudiants et à leur formation scientifique, culturelle et professionnelle ; et qu'il conduira à la délivrance de diplômes nationaux !

Pour un vaste projet, pour un nouveau départ, monsieur le ministre, c'est quand même peu de chose ! (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Rien n'est nouveau, sinon la volonté de réduire les différences et d'uniformiser.

Monsieur le ministre, je crains également que votre projet de loi ne soit dangereux, car il compromet l'avenir de nos universités.

Pour ma part, je relèverai quatre dangers que recèle votre texte.

Premier danger : vous réduisez l'autonomie des établissements alors qu'il faudrait l'accroître.

Que signifie, d'abord, l'usage incessant de l'expression « le service public de l'enseignement supérieur » ? S'agit-il d'un service de l'Etat ? S'agit-il d'un ensemble unifié et soumis aux pouvoirs publics ? Il n'existerait donc plus des universités, des écoles, des établissements, avec leur histoire, leurs patrimoines, leurs particularités, leurs personnels propres et leurs traditions.

Comme pour l'enseignement primaire et secondaire, envisagez-vous de mettre un terme à un pluralisme qui est une source de liberté et d'animation intellectuelle ?

Le souffle novateur de votre projet doit-il effacer le passé et les traditions ? Quand vous allez à Heidelberg, à Tübingen, à Harvard, à Cambridge, à Uppsala, qu'observez-vous ? Des institutions modernes, des communautés fortes qui puisent dans leur histoire la vigueur de leur renouvellement.

Déjà par les découpages absurdes des années 69 et 70, par le numérotage — la France est le seul pays du monde dans lequel on numérote les universités — on a contribué à affaiblir les particularités, les liens des hommes entre eux. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Henry Delisle. Les numéros, ce n'est pas nous !

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, vous rencontrez un étranger : il est fier de son université ! Il se dévoue pour l'aider.

M. Henry Delisle. Vous avez numéroté les universités comme les rues de New York !

M. Francis Geng. Taisez-vous, monsieur Delisle, soyez correct ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Blanc. Ecoutez la leçon !

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, croyez-vous obtenir le même dévouement de l'étudiant de « l'U. E. R. 12 de l'université XIV du service public de l'enseignement supérieur » ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Forgues. Qui a numéroté ainsi ?

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, croyez-vous que le fonctionnaire de votre ministère, tuteur quelques années de quelques douzaines d'établissements, tous anonymes et similaires à ses yeux, y portera la somme d'attention et de dévouement, sans lesquels les œuvres humaines périssent dans l'indifférence et la médiocrité ?

Et vous-même, monsieur le ministre, alors que dans les couloirs de votre ministère figure toujours le portrait de Fontanes, en grand maître des universités, vous allez être réduit à devenir le « chef du service public de l'enseignement supérieur ». C'est consternant ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Quand on lit votre texte, on y découvre une curieuse conception de l'autonomie.

Selon l'article 7 du projet, les pouvoirs publics « favorisent le rapprochement des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur tout en respectant la nécessaire diversité de ceux-ci ».

Le droit à la diversité est reconnu, et vous avez raison de reconnaître ce droit, mais c'est à l'Etat d'organiser, en quelque sorte, cette diversité, et, en tout cas, de prendre les mesures indispensables à la cohésion du service public de l'enseignement supérieur, « dans le cadre de la planification nationale ou régionale ».

Le principe de contradiction ne vous émeut pas, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Mais allons dans le détail. C'est le ministre qui « habilite à délivrer les titres et les diplômes nationaux ». Pourquoi des diplômes nationaux ? Ils ne pourront pas être uniformes ! Il n'est pas souhaitable qu'ils le soient. Vous réduirez l'émulation entre les établissements. Vous empêcherez les innovations. Vous

n'empêchez pas, en revanche, les comparaisons entre les établissements français. Vous les rendrez préjudiciables aux diplômés. Vous verrez de plus en plus réclamer pour tel ou tel emploi des diplômés étrangers comme cela commence déjà à se faire.

On lit aussi, dans votre texte : « L'Etat a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires. » Que voulez-vous dire ?

M. Jacques Santrot. Il en a toujours été ainsi !

M. Raymond Barre. Voulez-vous dire, monsieur le ministre, qu'une faculté libre de théologie ne pourra pas décerner le titre de docteur en théologie ?

Tout diplôme confère un titre, affirmez-vous. Le diplôme de l'Ecole centrale confère un titre : est-ce celui d'ingénieur ou d'ingénieur de l'Ecole centrale ?

Vous dites que le diplôme confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré. De deux choses l'une : ou bien il existe des établissements qui sont seuls à délivrer un diplôme, et votre phrase est absurde ; ou bien on veillera à ce qu'il n'y ait pas de monopoles particuliers, et votre projet détruira les particularités nécessaires.

Votre refus de l'autonomie vous conduit plus loin encore, puisque vous vous réservez le droit exclusif de réglementer en ce domaine.

Le troisième paragraphe de l'article 15 dispose :

« Les règles communes pour la poursuite des études conduisant à des diplômes nationaux, les conditions d'obtention de ces titres et diplômes, le contrôle de ces conditions et les modalités de protection des titres qu'ils confèrent, sont définis par le ministre de l'éducation nationale, après avis ou proposition du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

Quelques lignes plus loin, vous écrivez, avec une certaine indifférence :

« Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres. »

Ainsi que l'a fortement souligné le président Edgar Faure, vous vous écarterez, sur ce point, de la loi de 1968. Vous séparez totalement nos universités de celles des grands pays. Si vous souhaitez l'autonomie, c'est l'inverse qu'il aurait fallu faire : que la réglementation soit l'exception, et l'autonomie la règle. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

L'autonomie disparaît dans d'autres domaines. Les universités perdent la maîtrise des inscriptions. Elles sont soumises à des organismes de planification. Leurs emplois leur sont attribués chaque année et peuvent donc leur être retirés chaque année. Il existera un comité de coordination dans chaque département, un comité consultatif dans chaque région, un conseil national de l'enseignement supérieur, un comité national d'évaluation des établissements publics, une conférence des chefs d'établissement, un conseil national pour les personnels et enfin une commission interministérielle de prospective et d'orientation des formations supérieures.

Nous sommes sous un régime de polysynodie, dont l'expérience a toujours montré qu'il est impuissant.

L'année civile ne suffira pas, monsieur le ministre, à ceux qui voudraient participer effectivement à ces organes et leur soumettre des propositions originales et réfléchies !

Deuxième danger : vous vous proposez d'accroître la professionnalisation des universités, mais vous ne résolvez pas le problème essentiel de l'organisation des études.

Vous déclarez qu'il ne doit pas y avoir de sélection à l'entrée du premier cycle, qu'il faut accroître le nombre des étudiants et réduire le nombre des échecs. Soit ! Mais je constate que vous ne proposez aucune réforme du baccalauréat. Vous savez pourtant qu'en France il commande le flux d'entrée dans les universités. Vous savez aussi que les classes terminales de nos lycées sont, en fait, assimilables au premier cycle de la plupart des grandes universités étrangères, ce qui rend difficiles les comparaisons de statistiques internationales sur le nombre des étudiants, ce qui rend irréaliste l'idée de faire un premier cycle de deux ans sur une base totalement pluridisciplinaire. Cela semble pourtant votre objectif. Mais vous ne le dites pas explicitement.

Nous n'avons malheureusement pas d'universités pluridisciplinaires. Les universités qui comportent toutes les disciplines sont extrêmement rares. Je doute que vous conceviez ou même que vous puissiez créer des premiers cycles sur le modèle du collège américain dans lesquels on étudierait tout autant l'histoire, le droit, les mathématiques, la biologie, les sciences sociales et les sciences exactes.

Je crains, en tout cas — pour connaître un peu ce milieu — que les pesanteurs sociologiques ne vous conduisent à ne rien changer à ce qui existe ou à compliquer davantage.

En revanche, je constate que vous ne réglez pas un problème essentiel. C'est un paradoxe étonnant que de constater qu'il existe une sélection à l'entrée des I. U. T. qui donnent une formation courte et orientée vers des activités professionnelles, alors qu'il n'existe aucune sélection pour les disciplines générales et abstraites : mathématiques, biologie, psychologie, histoire, etc.

Ce qui serait raisonnable, ce serait d'assouplir la sélection pour les formations courtes qui conduisent aux professions et d'augmenter l'orientation pour les formations générales. En effet, ou bien votre premier cycle sera un premier cycle de culture générale et indifférencié, et il est absurde d'y laisser s'inscrire à la fois tous ceux qui n'ont pas été admis dans les formations sélectives, tous ceux qui veulent des formations scientifiques longues, plus tous ceux qui ne savent pas exactement ce qu'ils veulent : ou bien votre premier cycle sera spécialisé, et il faut prévoir une orientation sélective variable selon les disciplines et la durée des études. Faire faire un premier cycle indifférencié et général...

M. Pierre Forgues. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Raymond Barre. ... sans garantir de passage en deuxième cycle, sans formation utile, n'a pas de sens.

Je constate donc que sur le problème essentiel de notre premier cycle, qui explique à la fois les mauvaises orientations et le taux d'échec, non seulement vous ne posez pas clairement le problème, mais vous ne proposez aucune solution satisfaisante.

Plusieurs députés socialistes. Et les vôtres ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). On attend encore !

M. Raymond Barre. Quant à la sélection à l'entrée du deuxième cycle, en admettant que vous soyez sur ce point d'une fermeté romaine, et j'en doute, voici ce qui m'inquiète : la capacité d'accueil des universités peut se mesurer facilement à condition, bien sûr, que vos bureaux ne fixent pas des normes qui soient difficiles à remplir. Pour les débouchés professionnels, c'est bien différent : je mets au défi quiconque de me dire ce que seront les besoins professionnels de la France dans cinq ans, dans dix ans, ou dans quinze ans.

Ce que montre l'exemple de la seule grande université de masse qui existe dans le monde d'aujourd'hui, l'université américaine, c'est qu'elle ne fixe de quotas professionnels que lorsque les besoins sont clairement perçus en médecine, droit, journalisme, psychologie, technologie, architecture, et quelques autres disciplines. Pour le reste, elle considère que son devoir est de donner une formation générale, plus ou moins longue selon les aptitudes, qui aboutit à un diplôme général à la fin du *junior college*, du *college* ou de la *graduate school*. J'insiste sur ce point : une formation générale variable en durée selon les aptitudes des étudiants, cela pour éviter les échecs, laisser aux étudiants la possibilité de s'adapter aux offres d'emploi indistinctes et susceptibles d'évoluer, et leur permettre d'adapter leur formation tout au long de leur vie et de leur carrière.

Quand on examine de plus près l'application du principe de professionnalisation qui est l'un des piliers de votre projet, on constate que l'articulation des formations générales et professionnelles n'est pas précisée. Le sentiment que l'on éprouve est que votre texte cherche à résoudre le plus vite possible — et non le mieux possible — le problème de l'emploi des jeunes, ou plutôt du chômage des jeunes. Voulez-vous, comme l'a écrit un de mes collègues, « élargir passivement le chômage en remplissant indûment les universités » ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Yves Lancien. C'est comme le service militaire à dix-huit ans !

M. Didier Chouat. Le chômage, c'est vous !

M. Raymond Barre. Ce qui serait, en revanche, raisonnable et utile, dans l'intérêt même des étudiants, serait de mettre sur pied un processus d'orientation sélective, ...

M. Pierre Forgues. Comme vous l'avez fait !

M. Raymond Barre. ... pour reprendre le terme proposé par l'académie des sciences, et qui combinerait les objectifs suivants : accroître le nombre des étudiants, accroître le nombre des étudiants dans les formations professionnelles courtes, sélectionner les étudiants se destinant à des formations professionnelles dont les besoins sont prévisibles — médecins, ingénieurs, architectes, enseignants —, orienter les étudiants dans les formations générales diversifiées en durée et en nature, en fonction

de leurs aptitudes et en fonction des capacités d'accueil de nos universités et de nos établissements. Une telle orientation sélective serait d'autant plus facilement réalisable...

M. Henry Delisle. Il fallait la faire !

M. Raymond Barre. ...qu'on laisserait aux établissements d'enseignement supérieur la responsabilité de fixer les conditions d'appel des étudiants et celles qui doivent régir le développement de ses études universitaires. Telle est la logique d'une autonomie authentique des universités, telle est l'évolution qui était en train de se faire. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Puisque la professionnalisation est un des grands thèmes de la réforme, puis-je ajouter deux remarques concernant la médecine et le droit, disciplines professionnelles s'il en est ?

Pour la médecine le projet de loi ne reconnaissait pas la spécificité des facultés ou des U.E.R. de médecine. C'était étrange, car connaissons-nous une université dans le monde où la faculté de médecine ne bénéficie pas, du fait de son insertion dans l'hôpital et de la spécificité des études, d'un statut particulier ? Le Premier ministre a promis d'amender le projet de loi sur ce point. Rendons grâce aux médiateurs qu'il vous a été bien aisé de trouver pour démêler les difficultés que vous vous étiez ingéniés à créer ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Pour le droit, je pense que le garde des sceaux, qui est à la fois avocat et professeur de droit, vous a communiqué la déclaration du barreau de Paris, auquel il a l'honneur d'appartenir :

« Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris... rappelant que le droit est une discipline majeure et spécifique qui garantit la défense et la liberté des citoyens... que de tout temps cette discipline a été reconnue comme relevant d'un enseignement spécial et approfondi, que, sans formation juridique complète, il n'est pas de protection possible du citoyen dans un monde fortement marqué par des crises et tensions humaines, sociales et économiques, exprime son désaccord sur le projet de loi soumis à l'examen du Parlement. »

Plutôt que de désorganiser les études de droit, il serait préférable d'organiser les études pour lesquelles le ministère de l'éducation nationale est lui-même le principal employeur. Il aurait été intéressant de connaître vos projets sur la formation des professeurs de sciences et de lettres de l'enseignement secondaire, sur le rôle des universités dans la préparation des concours et dans la formation des maîtres. Voilà un vrai sujet. Mais où le projet de loi que vous nous soumettez traite-t-il des vrais sujets ?

Troisième danger : vous créez pour diriger les universités et les établissements des institutions lourdes, inefficaces et uniformes qui, sous prétexte de démocratie, renforcent les pouvoirs occultes extérieurs aux universités.

MM. Jean-Claude Gaudin, Jacques Toubon et Jean Foyer. Très bien !

M. Raymond Barre. M. Foyer a dit sur ce point des choses précises et graves.

Je voudrais vous demander, monsieur le ministre, pourquoi vous ignorez délibérément les professeurs des universités, des grandes écoles et des grands établissements ? Le mot « professeur » ne figure pas une seule fois dans votre texte. Je crois que dans aucun pays du monde on ne trouve une telle indifférence. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Les professeurs sont plus de 12000. Vous pouvez lire leurs ouvrages, vous informer sur leurs travaux. Leur indépendance vous gêne-t-elle ? doutez-vous de leur compétence ? Ce serait alors grave, et il faudrait le dire. *(Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

J'ai eu la surprise de constater avec quelle délectation le texte que vous nous avez soumis affirmait que les emplois devaient être occupés par des fonctionnaires et que le « service des enseignants-chercheurs, comme celui des fonctionnaires, s'exerce pendant la totalité de l'année civile ».

Là, monsieur le ministre, ce n'est plus la prose d'un chef de bureau, c'est la prose d'un pion ! *(Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)* Mais c'est la prose d'un pion prudent, car il ne parlerait pas ainsi des vacances des instituteurs !

Qu'entendez-vous vraiment dire ? Les professeurs ne travaillent-ils pas assez ? Souhaitez-vous soumettre les professeurs à une autorité hiérarchique ? *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Henry Delisle. Pas nous, quand même ! Vous dites n'importe quoi !

M. Raymond Barre. Entendez-vous créer une inspection comme sous le Second Empire ? *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Guy Hermier. Et la loi Sauvage ?

M. Guy Ducolné. M. Barre a la mémoire courte !

M. Raymond Barre. Vous avez trouvé mieux. Le troisième alinéa de l'article 54 prévoit que l'appréciation sur un enseignant formulée par ses pairs pour son recrutement, son affectation et sa carrière est transmise au ministre par le président de l'université, qui peut l'accompagner de tous les autres éléments d'information recueillis, notamment, auprès des différentes catégories de personnels ou d'usagers — entendons les étudiants puisque vous avez trouvé ce mot singulier pour nommer les étudiants.

M. Henry Delisle. Et alors ? Il n'y a rien d'extraordinaire à cela !

M. Raymond Barre. Quel est, monsieur le ministre, le pays du monde où ont lieu de telles pratiques ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés socialistes. Aux Etats-Unis !

M. Raymond Barre. Venons-en à vos conseils, instances suprêmes des établissements d'enseignement supérieur. Pourquoi les professeurs d'université ne peuvent-ils choisir eux-mêmes leurs représentants ? Pourquoi un collège électoral unique où ils seraient minoritaires ?

Un député socialiste. Oh, les pauvres !

M. Raymond Barre. Pourquoi un scrutin de liste à la proportionnelle ?

M. Didier Chouat. On va pleurer !

M. Raymond Barre. Quelle est la signification de la proportionnelle pour une instance académique ou scientifique, et, par dessus le marché, avec de petits nombres d'électeurs ? — Lisez là-dessus le document de l'académie des sciences.

Les universitaires ne peuvent-ils choisir un de leurs collègues en tenant compte exclusivement de ses mérites professionnels et scientifiques ? C'est ce qui a toujours été fait jusqu'à présent. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Qui ou non, les professeurs sont-ils scientifiquement les plus compétents ? S'ils le sont, pourquoi sont-ils en minorité dans les conseils scientifiques ? Je vous défie d'aller expliquer cela dans une grande université. Allez expliquer que le conseil scientifique de l'université d'Orsay ne doit comporter, sur quarante membres, que dix professeurs et que participeront à des choix scientifiques importants, des étudiants ou des personnels, sans titre scientifique, de jeunes assistants dont la formation n'est pas achevée, des maîtres-assistants, ce qui est légitime, mais qui auront été choisis non sur la qualité de leurs travaux et la promesse de leur carrière, mais par la grâce d'un syndical ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Raymond Douyère. Quel crime !

M. Henry Delisle. On sait ce que cela veut dire !

M. Raymond Barre. Venons-en à la lutte des corps, qui existe, hélas ! dans nos universités.

Il existe des maîtres-assistants que notre administration a créés à la fin des années 1950 pour répondre à la pression démographique. La disproportion entre le corps des maîtres-assistants et celui des professeurs et l'arrêt des créations d'emploi de professeur ont créé un sentiment légitime de frustration et d'injustice.

Plusieurs députés socialistes. Absolument pas !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Qui a arrêté ces créations d'emploi ?

M. Raymond Barre. La solution est simple. Il faut considérer qu'un maître-assistant ou un maître de conférence est un futur professeur qui n'a pas encore achevé son cursus.

Lorsque son cursus est achevé et lorsqu'il en est jugé digne, il doit devenir professeur. Il faut donc veiller à la qualité des recrutements et appliquer une politique pluriannuelle de transformation des emplois de maître-assistant.

M. Pierre Forgues. Que ne l'avez-vous fait !

M. Raymond Barre. Je dois dire, monsieur le ministre, que c'est ce que j'ai fait à Malignon en 1978, 1979, 1980. Vous pouvez vérifier ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. Henry Delisle. C'est faux !

M. Raymond Barre. Mais à propos de cela, vous ne dites et vous ne faites rien. Vous préférez humilier les professeurs, dévaloriser les conseils, syndicaliser et politiser l'université, (exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes) et, par là même, vous menacez les libertés académiques. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. André Soury. Les libertés de qui ?

M. Raymond Barre. Il ne faut pas plaisanter sur ce grave sujet !

M. Yves Tavernier. C'est grotesque !

M. Raymond Barre. Le quatrième danger, c'est la menace des libertés académiques.

Plusieurs députés socialistes et communistes. Encore !

M. Raymond Barre. Le concept de liberté académique n'est pas désuet. Là où il n'y a plus de liberté académique il n'y a plus d'université ! Et là où il n'y a plus d'université il n'y a plus de liberté !

M. Henry Delisle. Et il n'y a plus de professeurs d'université !

M. Raymond Barre. Le premier geste des Polonais à la recherche de leur liberté fut de créer des « universités volantes ». (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Permettez-moi de vous citer deux textes — car ils sont fondamentaux et nous permettent de nous élever au-dessus de cette agitation qui n'est pas à la mesure du débat que nous devons avoir. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier. Il faudrait un autre niveau !

M. Raymond Barre. Le premier texte est de Jules Ferry : « L'Etat a le devoir, vis-à-vis des doctrines scientifiques, de garder la plus complète neutralité, car il n'a pas le dépôt de la vérité scientifique, et son devoir est d'aller chercher le plus savant là où il est pour le faire monter dans les chaires que le budget soutient et subventionne. »

M. Jean Jarosz. C'est le père de l'école laïque, vous l'avez oublié !

M. Raymond Barre. Non, et je le respecte !

Le second texte est du philosophe allemand Karl Jaspers.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Vous devriez citer Maurras, cela vous irait mieux !

M. Henry Delisle. Quel discours académique !

M. Raymond Barre. Après que le national-socialisme eut ruiné l'université allemande, Karl Jaspers a proposé en 1946 une définition de la communauté universitaire et de la liberté académique qui est acceptée dans tous les pays libres et qui exprime très profondément la tradition spirituelle des universités occidentales :

« L'université est une communauté de savants et d'étudiants engagés dans la recherche de la vérité. C'est un corps qui administre ses propres affaires, quelle que soit l'origine de ses ressources et quelle que soit la nature de l'acte dont elle tire son origine.

« Comme l'Eglise, elle tire son autonomie — que l'Etat lui-même respecte — d'une idée, en l'espèce celle, impréissable et universelle, de la liberté académique. C'est ce que l'université demande et c'est ce qui doit lui être garanti. La liberté académique est un privilège qui entraîne l'obligation d'enseigner la vérité, et le devoir de tenir à l'écart tous ceux qui — à l'extérieur de l'université ou dans l'université — veulent dissimuler la vérité ou empêcher son expression. » (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Henry Delisle. Conservatisme !

Un député socialiste. Et Faurisson ?

M. Raymond Barre. Si vous adhérez sincèrement à ces principes — et en ce qui vous concerne, monsieur le ministre, je n'en doute pas — si le Parlement y adhère, je vous demande alors si le projet de loi qui nous est soumis ne met pas en péril les libertés académiques en réduisant l'indépendance des professeurs au sein des conseils, au cours de leurs carrières et dans leurs activités intellectuelles et scientifiques ; en réduisant l'indépendance et la compétence des conseils scientifiques ; en réduisant, par les modes de scrutin que vous instaurez, l'indépendance des corps universitaires au profit d'organismes politiques occultes et extérieurs à l'université ; ...

Plusieurs députés socialistes. Lesquels ?

M. Raymond Barre. ... en interdisant aux professeurs, maîtres-assistants et assistants de se réunir et d'agir au sein de l'université en corps et par discipline ; en laissant transporter dans les universités les luttes politiques qui doivent s'interrompre là où commence la recherche sereine de la vérité.

M. le président. Monsieur le député, je vous demande de bien vouloir conclure. (Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. C'est scandaleux !

M. Gilbert Gantier. Quel sectarisme !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Il n'y a pas de privilège ici !

M. le président. Je rappelais simplement à M. le député qu'il avait épuisé son temps de parole.

M. Pascal Clément. Tout le monde avait compris qu'il avait presque fini.

M. Raymond Barre. Monsieur le président, je vais conclure. Monsieur le ministre, les hommes font les lois mais ils ne savent pas nécessairement les lois qu'ils font. Je sais que le gouvernement de Vichy a utilisé ce qui restait de pouvoir arbitraire dans l'arsenal réglementaire de la III^e République pour chasser des hommes de l'université ou pour nommer des professeurs de racisme. Je n'honore d'avoir mis fin, comme Premier ministre, à un texte de la III^e République qui permettait à un ministre de choisir un professeur sans l'accord des corps universitaires et de l'université.

Votre projet donne de grands pouvoirs au ministre de l'éducation, c'est-à-dire à ses bureaux. Je le regrette, pour le ministre et pour ses bureaux, car je crains que ces pouvoirs ne s'exercent mal, au détriment des universités, de la science et du pays. Je peux vous prédire aussi que vous introduirez dans l'université un pouvoir malfaisant : celui des syndicats. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Henry Delisle. C'est une fixation !

M. Raymond Barre. L'université n'a pas besoin d'appareils extérieurs. Elle ne souhaite ni le pouvoir des syndicats ni celui des bureaux parce qu'elle veut et parce qu'elle peut se diriger elle-même.

Permettez-moi, pour terminer, de vous dire quelles sont les mesures que je crois essentielles et qui n'ont rien à voir avec ce que M. Roland Dumas appelait, cet après-midi, la nostalgie des universités de nos grands-pères.

Assurer, notamment sur le plan financier, l'autonomie des universités, des écoles et des établissements.

Constituer de véritables universités comportant toutes les disciplines et non plus des conglomérats arbitraires ou partiels.

M. Gilbert Gantier. Cette situation est choquante, en effet !

M. Raymond Barre. Faire du C.N.R.S. le centre d'évaluation dont vous avez besoin en matière scientifique et répartir ses laboratoires et ses personnels dans les universités, les écoles et les établissements.

Demander aux grandes écoles scientifiques de développer leurs recherches en liaison avec les universités, d'accroître leurs effectifs d'élèves, de s'ouvrir davantage aux adultes et aux étudiants des universités.

M. Paul Chomat. C'est la rédemption !

M. Raymond Barre. Conserver et protéger dans les lycées les classes préparatoires aux grandes écoles.

Décider de fonder de grandes bibliothèques et développer vigoureusement celles qui existent et qui végètent, notamment la Bibliothèque nationale.

M. Raymond Barre. Tout ce que vous n'avez pas fait !

M. Raymond Barre. Définir, sur dix ans, une véritable politique des personnels impliquant un programme de création et de transformation d'emplois.

Donner aux universités parisiennes, qui regroupent plus du tiers de notre potentiel scientifique, les locaux et les moyens qui sont nécessaires à une meilleure organisation.

M. Jean Jarosz. Autant que vous n'avez pas fait !

M. Guy Ducloné. S'il avait été Premier ministre, que de choses il aurait faites !

M. Raymond Barre. Voilà, monsieur le ministre, une tâche considérable, qui a surtout besoin d'une autre inspiration que celle qui s'exprime dans votre texte : le souci de la qualité de l'enseignement supérieur au service de la formation d'une élite.

Ne craignons pas d'utiliser ce mot. Tous les pays du monde veillent à créer des élites.

M. Antoine Gissinger. Même la Russie soviétique !

M. Raymond Barre. Aucune démocratie ne peut vivre sans élites. Cela ne signifie pas limiter l'accès au savoir dans un but malthusien et égoïste ; cela signifie donner sa chance à quiconque satisfait à l'exigence de qualité. Telle a toujours été la tradition républicaine. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Paul Chomat. Combien de fils d'ouvriers ?

M. Raymond Barre. Je redoute, monsieur le ministre, que votre texte ne conduise au nivellement intellectuel dans la médiocrité. La jeunesse de France, qui devra affronter dans le monde de demain une impitoyable concurrence, ne mérite pas cela.

C'est la raison pour laquelle mes amis du groupe Union pour la démocratie française et moi-même ne voterons pas ce projet de loi.

M. André Soury. On s'en doute !

M. Raymond Barre. J'ajoute, monsieur le ministre, que s'il y a un domaine où, le jour venu, rien de ce que vous avez fait ne devra être tenu pour irréversible, c'est bien celui-là, puisqu'il s'agit d'un domaine essentiel à l'avenir de la France. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union pour la démocratie française, où les députés se lèvent, et sur les bancs du rassemblement pour la République.* — *Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Georges Le Baill. Ce jour ne viendra pas !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce jour viendra vite !

Plusieurs députés socialistes. Debout le R. P. R. !

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur a été imparti et qui a été accepté par les différents groupes. Sinon, je me verrai dans l'obligation de le rappeler à chacun avec la même fermeté.

M. Jean-Marie Daillet. Vous avez fait preuve de mesquinerie !

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Mesdames, messieurs, nous devons nous réjouir que ce débat ait lieu ce soir. Ceux qui ont réclamé son report cachait mal leur volonté de voir remise aux calendes une réforme qui heurte les habitudes, malmène certains conservatismes et voit plus loin que les corporations qui, depuis plusieurs semaines, se sont donné la main pour lui faire barrage. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Partisan !

M. Jean-Pierre Sueur. Et je ne compte pas tous ceux qui, comme M. Barre à l'instant, se lamentent dès qu'on parle d'abord du service public.

Monsieur Barre, le service public vous inspire une infinie tristesse. Vous aviez presque des sanglots dans la voix en parlant tout à l'heure ; eh bien nous, nous sommes pour le service public, pour l'Université au service de tous les publics et c'est cela qui vous gêne et c'est d'abord cela que vous refusez. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Dominati. Vous êtes désavoués !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Jacques Dominati. Le peuple est dans la rue, contre vous ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Henry Delisle. Quel peuple ?

M. Georges Le Baill. Le peuple du XVI^e ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Le peuple du XIII^e a voté pour moi !

M. le président. Messieurs, nous sommes à l'Assemblée et non dans la rue ! Je vous prie de laisser l'orateur continuer.

La parole est à M. Sueur et à lui seul !

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur Barre, vous avez critiqué, tout à l'heure la commission Jeantet. Selon vous, nous n'aurions consulté aucune des hautes autorités concernées dont vous avez dressé une liste, qui est d'ailleurs éminemment contestable, car vous avez accumulé un conglomérat de critiques diverses, contradictoires et qui ne vont pas toutes dans le même sens, contrairement à ce que vous avez dit.

M. Gérard Collomb. Très juste !

M. Jean-Pierre Sueur. Je vous répondrai que si nous avons consulté les hautes autorités...

M. Jacques Toubon. Qui c'est « nous » !

M. Jean-Pierre Sueur. ... nous avons consulté aussi longuement des autorités moins hautes. Nous avons consulté l'ensemble des personnels, des syndicats.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Qui « nous » ?

M. Jean-Pierre Sueur. Cela a effectivement eu lieu lors des réunions de la commission Jeantet ainsi qu'à l'Assemblée nationale ou pendant un grand nombre d'heures, avec notre collègue M. Cassaing, nous avons auditionné toutes les parties prenantes, alors que les bancs de l'opposition restaient désespérément vides au sein de notre commission. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Lancien. Qui avez-vous auditionné ?

M. Antoine Gissinger. Et quel résultat avez-vous obtenu ?

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur Barre, ceux qui naguère, concoctaient petitement leurs réformes et leurs coups dans le petit matin au Sénat sont bien mal placés pour nous donner des leçons de concertation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Nous n'oublions pas ! Souvenez-vous, monsieur Barre, de l'amendement Rufenacht ; souvenez-vous de la loi de M. Sauvage derrière laquelle Mme Saunier-Seïté s'abritait ; souvenez-vous de ces réformes qui n'osaient pas dire leur nom, ni avouer leurs opinions. Peut-être était-ce cela la concertation ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Et la vôtre ?

M. Yves Lancien. Cela explique pourquoi nous sommes ici !

M. Jean-Pierre Sueur. A vous entendre, monsieur Barre, on croirait que toute l'Université était naguère derrière Mme Saunier-Seïté.

M. Yves Lancien. Quel intérêt ?

M. Jean Pierre Sueur. Or je me souviens que nombre de hautes autorités — et d'ailleurs de moins hautes — étaient alors mécontentes de la façon dont elles étaient traitées.

M. Jean-Louis Gosduff. Moins que maintenant !

M. Jean-Pierre Sueur. En tout cas, je ne me souviens pas qu'à l'époque les principaux leaders de l'opposition l'aient traitée de « pion », titre qui, pourtant, aurait été bien mérité. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. C'est pire aujourd'hui !

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur Barre, je n'ai pas entendu depuis longtemps de discours aussi mandarin que le vôtre. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Baumel. Vive les cancre !

M. Jean-Pierre Sueur. La manière dont vous parlez des « autres personnels » — j'aime ces mots dans votre bouche — est une insulte permanente. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Dominati. Adressez-vous à l'Assemblée tout entière. Vous êtes un provocateur.

M. Jacques Toubon. Faites votre discours !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Jacques Dominati. Il fait de la provocation !

M. Yves Lancien. Qu'il parle du texte... s'il a quelque chose à dire !

M. Jean-Pierre Sueur. Finalement, monsieur Barre, ce que vous défendiez, c'est votre catégorie, votre corporation.

M. Jacques Toubon. Adressez-vous à M. Savary, c'est lui le ministre et c'est son texte !

M. Jean-Pierre Sueur. M. Foyer a défendu cet après-midi la loi de 1968 ; mais en 1968, il n'a pas pris la peine de la défendre. M. Barre défend aujourd'hui Jules Ferry ; mais à l'époque — ainsi que l'a souligné l'un de nos collègues — la droite tout entière contestait la politique scolaire et universitaire de Jules Ferry.

M. Georges Le Baill. Elle n'a pas changé d'attitude !

M. Jean-Pierre Sueur. Nous n'oublions pas, monsieur Barre, ce que vous venez de dire : pour vous, les syndicats sont mal-faisants.

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Sueur. Ce sont vos mots ; nous venons de les entendre. Il s'agit de propos scandaleux dans une société de liberté comme la nôtre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lancien. Chacun à sa place !

M. Antoine Gissingier. Et la Pologne ?

M. Jean-Pierre Sueur. La pire des impostures, monsieur Barre, c'est ce paragraphe qui est venu après votre couplet sur les professeurs. Vous essayez en effet de nous faire croire qu'en défendant votre catégorie, vous défendez la liberté, alors que vous défendez tout simplement votre corporation. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Francis Geng. Vous déformez tout.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est scandaleux.

M. Jean-Pierre Sueur. Le corporatisme est toujours une forme de régression puisqu'il fait prévaloir la conjonction d'intérêts particuliers sur l'intérêt général. En matière d'Université, de science et de recherche, le corporatisme est une attitude plus absurdemment conservatrice encore qu'en aucun autre domaine puisqu'il fait prévaloir l'immobilisme des intérêts et des privilèges acquis sur le mouvement par lequel la connaissance s'approfondit et se partage, mouvement qui, par essence, se doit d'être critique par rapport à lui-même et aux institutions qui le supportent.

Je veux évoquer successivement les trois mots autour desquels s'est cristallisé le débat sur cette réforme !

M. Jacques Toubon. Vous écrivez cela M, A, U, X. (Sourires.)

M. Jean-Pierre Sueur. Professionnalisation d'abord, pluridisciplinarité ensuite, et sélection enfin.

M. Francis Geng. Et la socialisation ?

M. Jean-Pierre Sueur. En ce qui concerne la professionnalisation, je rappelle, en premier lieu, que la loi préfère à cette notion celle d'ouverture aux finalités professionnelles. Cela n'est pas indifférent, car deux écueils sont à éviter.

Le premier est bien connu : il consiste en une université dispensant une formation trop abstraite, trop générale, trop coupée de la vie et de la société. Au sein d'un enseignement supérieur ainsi conçu, les filières perçues, à tort ou à raison, comme plus professionnalisées, sont des îlots valorisés à des titres divers : I.U.T., M.S.T., Miage, diplômes de docteur-ingénieur, grandes écoles, etc. Mais la grande majorité des étudiants suit des enseignements à caractère général.

Le second écueil serait une professionnalisation trop étroite, trop limitée, réduisant les études à notre que la préparation à un emploi ou à un poste de travail.

Je voudrais répondre à ce propos à un autre aspect du discours de M. Barre. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Yves Lancien. Cela repart !

M. Jacques Toubon. C'est reparti !

M. Pierre Mauger. Heureusement que M. Barre a parlé avant lui, sinon il n'aurait rien eu à dire !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Poursuivez, monsieur Sueur !

M. Jean-Pierre Sueur. Il est certes exact qu'une professionnalisation à courte vue se retournerait contre les étudiants eux-mêmes, simplement parce que nul ne sait quels seront les emplois disponibles en l'an 2000 ou en l'an 2020 ; parce que nos prévisions à cinq ans sont elles-mêmes incertaines et sautées à caution ; parce que le développement scientifique et technologique suit des courbes exponentielles : parce qu'un individu change trois ou quatre fois d'activité, en moyenne, au cours de sa carrière professionnelle, que cela continuera et s'accélérera. Il faut donc donner aux étudiants d'aujourd'hui les connaissances et les méthodes qui leur permettront de se reconverter demain, de suivre les progrès technologiques, d'acquiescer des qualifications nouvelles. Il est absolument nécessaire que la formation initiale soit désormais conçue comme la première étape de la formation permanente.

M. Yves Lancien. Onze minutes et demie !

M. Jean-Pierre Sueur. Il faut cependant veiller scrupuleusement à ce que cet ensemble d'arguments extrêmement forts contre la professionnalisation à courte vue ne serve pas d'alibi à ceux qui ne veulent rien changer et refusent, en fait, l'ouverture aux finalités professionnelles. En effet, la coupure entre formation générale et préparation à un métier est le fruit d'une conception de la culture, d'une idéologie qui fige,

institutionnalise, présente comme inéluctable le divorce entre la science de l'élite, par nature universelle, et les pratiques professionnelles du plus grand nombre, alors que ce divorce n'a rien d'inéluctable.

M. Yves Lancien. Moins douze à l'heure d'été ! Et il a commencé à vingt-deux heures trente six !

M. Henry Delisle. Oh, là !

M. Yves Lancien. Il faut appliquer la même règle à tout le monde !

M. Jean-Pierre Sueur. Affirmons clairement que cette dichotomie n'a plus lieu d'être : l'ouverture aux finalités professionnelles est partie intégrante de la culture générale ; l'apprentissage à un ou plusieurs métiers, la préparation à un éventail de professions... (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Et le « clignotant », monsieur le président ? L'orateur a dépassé son temps de parole de plus de 30 p. 100 !

M. le président. J'ai, avec la même objectivité... (rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)... rappelé tout à l'heure au précédent orateur que son temps de parole était épuisé. Il a bien voulu conclure.

Je demande à M. Sueur d'en faire autant !

Je souhaite que l'Assemblée fasse preuve de la même patience avec tous les orateurs et, en tout cas, ne mette pas en cause la présidence.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Jamais !

M. Pierre Mauger. Certainement pas !

M. le président. Monsieur Sueur, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, je ne dépasserai pas plus mon temps de parole que ne l'a fait l'orateur précédent !

M. Yves Lancien. Vous aviez dix minutes, vous en êtes à treize !

M. le président. Monsieur Lancien, je vous en prie.

M. Charles Fèvre. Il doit conclure !

M. Jean-Pierre Sueur. Je disais donc que c'est avec ce double souci d'éviter à la fois une formation trop abstraite et une professionnalisation trop étroite que le projet de loi se propose de penser les trois cycles d'enseignement. Cela est nécessaire.

En effet, la majorité des enseignements dispensés par les unités d'enseignement et de recherche littéraires ou scientifiques reste organisée en fonction des licences et des maîtrises d'enseignement, vestige d'une période où l'université formait principalement des enseignants. On sait aujourd'hui que 5 à 10 p. 100 seulement des étudiants inscrits dans ces formations deviendront enseignants. Tirons-en les conséquences. Organisons dans le cadre de l'enseignement supérieur et des universités la formation générale mais aussi, la formation professionnelle, pédagogique, notamment des futurs maîtres de tous les ordres d'enseignement, comme nous y convie cette loi. Puisque la majorité des étudiants des U.E.R. littéraires se retrouveront dans l'administration, les entreprises, les métiers des médias, de la communication, de l'animation ou de l'action sociale, pensons la formation dès le premier cycle en fonction des débouchés prévisibles, sans pour autant l'y subordonner étroitement.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Jean-Pierre Sueur. Je conclus, monsieur le président.

Cela vaut tout autant pour les formations à caractère juridique, car, en dépit des protestations des doyens des facultés de droit, que M. Barre a évoquées, il est indéniable que le nombre de débouchés, strictement et uniquement juridiques, disponibles est, dès aujourd'hui, largement inférieur au nombre des étudiants inscrits dans ces formations.

Il est évident que, dans leur majorité, ils ne feront pas à l'avenir que du droit, même s'ils font aussi du droit. D'où la nécessité d'organiser, dès le premier cycle, autour d'une ou plusieurs dominantes la gamme d'enseignements nécessaires à une meilleure orientation des étudiants et à une meilleure préparation à leur avenir : ...

M. Yves Lancien. Quinze minutes ! On s'achemine vers seize !

M. Gabriel Kaspereit. Les minutes socialistes sont plus courtes !

M. Jean-Pierre Sueur. ... connaissance de l'entreprise, de la gestion, des sciences sociales et humaines, de l'informatique, ou d'autres disciplines, selon des itinéraires qui seront résolument pluralistes, diversifiés, sans être trop spécialisés au départ.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, l'orateur a dépassé son temps de parole de 50 p. 100 !

M. Yves Lancien. Seize minutes !

M. Jean-Pierre Sueur. Quel étudiant aujourd'hui, dans quelle discipline, n'a pas besoin d'un minimum de connaissance de l'informatique ? Quelle que soit sa discipline de prédilection, s'il ne domine pas l'informatique, s'il ne domine pas les modèles et les formes de raisonnement qui s'y rapportent, il sera demain dominé par elles.

M. le président. Monsieur Sueur, je vous prie de conclure brièvement.

M. Yves Lancien. Liberté, égalité !

M. Jean-Pierre Sueur. En conclusion et après avoir sauté quelques paragraphes...

M. Jacques Toubon. Les meilleurs sans doute !

M. Jean-Pierre Sueur... je formulerais un vœu : que nous restions fidèles à l'esprit de votre texte.

On a prétendu que les personnalités extérieures auraient trop de poids dans les futurs conseils d'administration des universités.

M. Yves Lancien. Dix-sept minutes !

M. Jean-Pierre Sueur. Mais leur présence n'est-elle pas nécessaire si l'on doit affirmer plus encore qu'hier que l'université est faite non pour elle-même, mais pour la nation.

M. Antoine Gissingier. Personne n'a dit le contraire !

M. Jean-Pierre Sueur. On a dit qu'il fallait donner ici et là plus d'autonomie au sein des universités. Mais si on laisse se construire ici je ne sais quelle forteresse jalouse de ses prérogatives et de ses privilèges, comment l'éviter demain, là, et partout ailleurs ?

M. Yves Lancien. Dix-huit minutes !

M. Gabriel Kaspereit. Ce n'est plus possible !

M. Jacques Toubon. La présidence est bafouée !

M. Jean-Pierre Sueur. Chacun sait bien quel est l'enjeu de la discussion de ce projet de loi et de son application.

L'expérience de la loi de 1968 nous a montré qu'on pouvait garder les mêmes pratiques en les habillant de noms différents. Ceux qui réveillent et attisent les corporatismes et les intérêts catégoriels à l'heure où l'enjeu est tout autre ne doivent pas nous inciter à édulcorer un texte à partir duquel il est possible de réconcilier l'université et la société, les jeunes et leur avenir, le monde de la connaissance et celui du travail.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous, monsieur le ministre, comme vous pouvez compter sur nous pour que l'esprit de votre texte, loin d'être dénaturé, se traduise dans les faits.

M. Yves Lancien et M. Gabriel Kaspereit. Dix-neuf minutes !

M. le président. Monsieur Sueur, après vous avoir plusieurs fois demandé de conclure, je suis dans l'obligation de vous interrompre. (*L'orateur quitte la tribune. — Applaudissements sur les bancs des socialistes, où les députés se lèvent, et sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, vous venez de nous priver d'écouter en silence la fin de l'intervention de M. Sueur et nous le regrettons. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Sans vouloir vous donner de conseils sur votre façon de présider, je vous rappelle toutefois que lors du débat de politique générale, le 6 avril dernier, vous m'aviez prié de conclure alors que je n'avais pas terminé mon discours.

Aujourd'hui, si vous nous aviez laissés écouter M. Barre jusqu'à la fin de son exposé, sans doute aurions-nous, nous aussi, écouté notre collègue socialiste dans le même calme.

Je me permets de vous rappeler que, sous la précédente législature, lorsque M. Mitterrand prenait la parole à la tribune de l'Assemblée nationale et dépassait de trente-cinq minutes, de quarante minutes son temps de parole (*exclamations sur les bancs des socialistes*)...

M. Jacques Dominati. Et oui !

M. Jean-Claude Gaudin... jamais un de nos présidents ou vice-présidents de l'époque ne se permettait de l'interrompre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Gaudin, en votre qualité de président de groupe, vous assistez à la conférence des présidents, qui détermine les temps de parole. Mon devoir envers l'Assemblée est de veiller au respect des engagements qui ont été pris. J'admets que certains orateurs dépassent quelque peu le temps qui leur a été imparti à condition toutefois que ce dépassement ne soit pas excessif. C'est rendre service à l'orateur, me semble-t-il, que de l'avertir que son temps de parole est épuisé.

M. Yves Lancien. Dix-neuf minutes au lieu de dix, c'est de l'inflation !

M. le président. Il est normal, dès lors, que quelques minutes supplémentaires soient nécessaires pour conclure.

M. Daniel Goulet. Ce n'est pas une belle image pour l'opinion publique !

M. le président. Dans le débat que vous évoquiez, je vous avais laissé conclure car j'avais noté un effort. Lorsque je constaterai que l'orateur ne fait aucun effort, je n'en ferai pas moi-même. C'est la raison pour laquelle je me suis permis d'interrompre le dernier orateur.

Si l'Assemblée veut bien écouter les orateurs et si ceux-ci veulent bien respecter leur temps, je crois que nous travaillerons dans d'excellentes conditions. Je vous en remercie d'avance.

Reprise de la discussion.

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est avec un double regret que je vais m'adresser à vous.

Le premier est de parler dans un climat d'état de siège dans une Assemblée nationale changée en bunker. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Bourg-Broc, cette réflexion s'adresse-t-elle à la présidence ?

M. Bruno Bourg-Broc. Le second regret de l'ancien enseignant que je suis est de n'avoir pu être présent parmi les jeunes qui ont défilé à Paris contre votre projet de loi, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En ce mois de mai, les députés du rassemblement pour la République sont solidaires des étudiants en colère. Au R.P.R. aujourd'hui nous sommes tous des étudiants en colère (*rires sur les bancs des socialistes et des communistes*) tous les députés de l'opposition sont des étudiants en colère.

Même si l'on dispose provisoirement d'une majorité parlementaire, on ne fait pas une loi qui engage la jeunesse contre la jeunesse dans le seul dessein de masquer les statistiques du chômage. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Même si on dispose provisoirement d'une majorité parlementaire, on ne fait pas une loi qui oppose l'université à la communauté universitaire en y transférant les luttes syndicales et les échecs politiques. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Même si on dispose provisoirement d'une majorité parlementaire, on ne fait pas une loi qui intéresse tous les Français contre la majorité des Français. C'est une autre loi, c'est une autre université qu'il faut pour la France. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Silence !

M. Gabriel Kaspereit. C'est un scandale, monsieur le président, cette soi-disant majorité fait un tel bruit que l'on n'entend pas l'orateur !

M. le président. On vous entend bien, monsieur Kaspereit ! Poursuivez, monsieur Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Une université ouverte, dynamique, responsable, juste pour la jeunesse.

Vous ne serez donc pas étonnés, chers collègues, que mon propos s'adresse surtout à la jeunesse de ce pays, à cette jeunesse qui s'inquiète de l'avenir que vous lui préparez, à cette jeunesse qui refuse aujourd'hui à Paris que les mots « études supérieures » n'aient plus de signification, à cette jeunesse qui constate que le mois de mai est désormais ponctué non plus avec des roses mais avec des coups de matraque ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Estier. Allez voir dehors ce qui se passe !

M. Bruno Bourg-Broc. Oui, en ce moment si lourd de conséquences pour l'avenir de notre pays, ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que je souhaite m'adresser, mais aux dizaines de milliers d'étudiants qui, partout en France, ont les yeux fixés sur notre débat. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ils sont l'avenir et l'espoir de notre nation et leur destin sera déterminé par notre décision, car c'est de l'avenir de cette génération que traite le projet de loi.

Vous prétendez, monsieur le ministre, les avoir consultés : leur présence en nombre cet après-midi...

M. Pierre Forgues. Combien étaient-ils ?

M. Bruno Bourg-Broc. ... vous a infligé un démenti sur lequel il n'est pas nécessaire d'insister. (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Daniel Goulet. Faites-les taire, monsieur le président !

M. Bruno Bourg-Broc. Non, monsieur le ministre, on ne fait pas une loi qui engage la jeunesse contre la jeunesse.

Les étudiants sont contre la loi Savary, comme le sont nombre d'enseignants. (*Mêmes mouvements.*) En cette journée du 24 mai, ce n'était pas un groupeuseule, ces garçons et ces filles qui espéraient, par leur nombre, leur cœur et leurs cris, seulement se faire entendre, seulement vous dire, monsieur le ministre, qu'ils ne veulent pas voir leur avenir coulé dans le moule d'une réforme que vos amis eux-mêmes ont bien du mal à accepter. (*Mêmes mouvements.*)

M. Yves Lancien. Il y avait trois cortèges !

M. Bruno Bourg-Broc. Si la jeunesse est un état d'esprit, votre loi, elle, est déjà sûrement poussiéreuse. Oui, les étudiants sont contre la loi Savary, d'abord parce qu'elle les inquiète. Pourquoi ? Parce qu'on la leur impose. Un petit dépliant ne suffit pas à convaincre. Cette loi, monsieur le ministre, vous déclarez ne l'avoir élaborée qu'après une large concertation des parties intéressées. Rien ne vous empêche de le dire, car vous pensez peut-être que les jeunes, que leurs enseignants se reconnaissent dans des syndicats politisés et minoritaires. (*Exclamations vives et prolongées sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

La seule question, nous pourrions la poser à cet étudiant en médecine et à cette étudiante en droit qui, après plusieurs dizaines de milliers de leurs camarades, ont manifesté aujourd'hui : « Vous souvenez-vous avoir été concrètement, personnellement, consulté sur cette réforme qui engage votre avenir ? » (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kasperleit. Depuis vingt-deux ans que je suis ici, je n'ai jamais vu cela !

M. Bruno Bourg-Broc. « Personnellement consulté », c'est-à-dire : « Vous a-t-on réellement demandé votre avis sur la réforme de l'Université ? » La réponse ? Vous la connaissez. C'est non. Le dialogue ne s'engage pas derrière les forêts de C. R. S. et de policiers...

M. Guy Chanfrault. La police, vous connaissez !

M. Bruno Bourg-Broc. ... que votre Gouvernement utilise comme seuls arguments contre les inécontents du socialisme. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Monsieur le ministre, cette concertation, où l'avez-vous engagée ? Avec qui ? Avec votre cabinet ? Avec vos syndicats ? Avec vous-même ?

M. Guy-Michel Chauveau. On n'a pas de leçon à recevoir !

M. Bruno Bourg-Broc. Ne pensez-vous pas que de mai à septembre, quelques malheureuses petites semaines auraient été nécessaires, tant pour calmer les esprits que pour refaire une réforme tant contestée ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il est des moments où l'amour-propre d'un ministre doit passer après l'intérêt de la jeunesse et l'avenir du pays.

M. Jacques Dominati. Ils se prennent pour des révolutionnaires !

M. Bruno Bourg-Broc. Vous allez endosser la paternité d'une réforme. Elle est en effet essentiellement vôtre, monsieur le ministre. Cette réforme Savary sera sûrement, après l'apparition d'une majorité devenue minoritaire les 6 et 13 mars dernier, le second événement de l'année 1983.

Oui, en avril et en mai 1983, la jeunesse a découvert le vrai visage de votre socialisme. (*Vives protestations sur les bancs des socialistes.*) Elle n'y avait jamais cru, car, pour elle, ce qu'on

appelle la gauche c'était autre chose, autre chose que le refus borné des négociations, autre chose que la manipulation de l'information par des amalgames honteux, ...

M. Martin Malvy. C'était la droite qui manipulait l'information !

M. Pierre Mauger. M. Bourg-Broc a raison !

M. Bruno Bourg-Broc. ... autre chose que des coups de matraques et des coups de crosse.

M. Guy Chanfrault. C'est faux !

M. Bruno Bourg-Broc. Quand un pouvoir traque sa jeunesse, à Santiago ou à Varsovie, il n'en a plus pour très longtemps. (*Bruits.*) Monsieur le ministre, cette remarque, vous pourriez la méditer avec M. Defferre.

M. Guy-Michel Chauveau. Lamentable !

M. Bruno Bourg-Broc. Les policiers ne sont pas en cause. La police ne fait qu'exécuter les ordres qu'on lui donne. A cet égard, il est intéressant de voir comme on traite différemment tel ou tel groupe de manifestants. Et si on le fait, c'est parce que les ordres viennent d'en haut.

M. Bernard Poignant. D'où ?

M. Pierre Zarka. Des exemples !

M. Bruno Bourg-Broc. La jeunesse se mobilise pour des causes. Le combat contre votre loi en est devenu une, monsieur le ministre. Je le regrette pour vous, mais lisez la presse étrangère : c'est elle-même qui en parle. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Henry Delisle. Quelle presse ?

M. Gabriel Kasperleit. Messieurs de la majorité, vous iruquez l'information !

M. Bruno Bourg-Broc. Les étudiants combattent votre réforme parce qu'ils refusent votre université ! Ils refusent l'université camouflée, l'université du temps perdu !

Non, monsieur le ministre, on ne fait pas une loi pour masquer les statistiques du chômage.

Ainsi, l'article 12 exclut a priori toute sélection à l'entrée de toutes les universités, c'est-à-dire que tout un chacun pourra y entrer sans le moindre contrôle de motivation ou d'aptitudes.

En d'autres termes, il s'agit de faire de l'Université non pas le lieu où une vocation peut se donner les moyens du succès, mais un réservoir de l'échec. Monsieur le ministre, l'« université Savary » ressemblera à une grande cafétéria où l'en s'ennuie, où l'on attend et où l'on perd son temps. C'est l'« université-salle d'attente », celle de la non-motivation. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Le but essentiel ayant été perdu de vue, le premier cycle va être transformé en un « gigantesque parking » — ce terme n'est pas de moi, mais s'il revient souvent c'est qu'il s'impose — ...

M. Guy Chanfrault. On regrette M. Barre !

M. Bruno Bourg-Broc. ... parking à chômeurs que le Gouvernement socialo-communiste sera ravi de faire disparaître de ses statistiques. Après le premier cycle parking, tombera le couperet de l'intégration dans le second cycle, où il y aura peu d'élus. Le texte de loi réserve au ministre le droit de préciser par décret quelles filières seront soumises à sélection.

Tout cela est flou...

M. Paul Mercieca. Comme votre discours !

M. Bruno Bourg-Broc. ... et ressemble beaucoup à l'arbitraire.

En fait, vous voulez faire voter aux députés un texte qui est comme un chèque en blanc, qui légitimerait l'arbitraire qui va s'ensuire.

Les étudiants le savent et ce sont eux qui se battent pour une sélection juste et réaliste qui les préserve de promesses illusoire et de l'amertume des échecs trop tardifs pour permettre des réorientations.

Les étudiants de mai 1983 savent qu'ils ont des devoirs mais aussi des droits : le droit à la connaissance, le droit au libre choix de leurs études et de leur profession.

Oui, les étudiants ont droit à une authentique culture générale, à l'accès aux disciplines fondamentales et à la science pure, parce que la vocation première de l'étudiant, sinon de l'usager du service public, est d'apprendre, d'acquérir les fondements du savoir, et ce, indépendamment des variations du contexte économique. Etre étudiant est une certaine forme de noblesse. (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Cette noblesse n'est pas prise en considération dans ce texte, qui subordonne l'accès à certaines filières « aux débouchés prévisibles ». Cela constitue une atteinte au libre choix de leur profession et, derrière cet aspect du projet, on voit poin-

dre, comme c'est déjà inscrit explicitement à propos de la médecine dans l'article 12, un grand dessein de planification, de soumission totale de l'activité universitaire à l'évolution à court terme de l'économie ou, plus exactement, à l'idée que les technocrates en place se feront de l'évolution économique à court terme, avec les risques d'erreur que cela comporte.

M. Andre Soury. Vous les souhaitez !

M. Bruno Bourg-Broc. En un mot, votre projet fait peser sur l'enseignement supérieur une menace bureaucratique qui risque de stériliser la recherche désintéressée et non immédiatement productrice. Le ministère pourra, puisqu'il répartira les fonds entre les différents départements, asphyxier à loisir les départements qu'il estime inopportuns. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En ce qui concerne la soumission de la vie intellectuelle aux impératifs économiques, les propositions social-communistes sont infiniment plus dangereuses (*exclamations sur les mêmes bancs.*) que les politiques universitaires ultra-libérales qui ont cours en Amérique du Nord, par exemple. Ceux d'entre vous qui ont pu visiter, avant les restrictions sur le contrôle des changes (*mêmes mouvements*), les campus américains savent que le grec ou l'archéologie ou la philosophie, disciplines qui ne sont pas immédiatement productives, ne s'y portent pas mal, au contraire.

Il y a plus grave. Non seulement le présent texte de loi risque, à terme, de priver les étudiants de l'accès au savoir désintéressé sous couvert de tenir compte des impératifs économiques mais il ne garantit pas non plus une authentique formation professionnelle.

En effet, le premier cycle de deux ans se définit comme de vague initiation. Après, se trouve une sélection sévère et d'autant plus sévère qu'elle aura été différée.

Pour beaucoup d'étudiants, la motivation personnelle est d'acquiescer le plus rapidement possible une profession qu'ils puissent exercer. Ces étudiants-là peuvent-ils se permettre un tel gâchis de temps ? Pour un étudiant, deux ans c'est une éternité ; comme un lourd investissement, le premier cycle qui ne débouche sur rien est une perte de temps !

Si la professionnalisation est décidément le but recherché par le Gouvernement, pourquoi alors ne va-t-il pas plus directement au but ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Oui, au but, au but !

M. Gabriel Kaspereit. L'attitude de la majorité est inconvenante !

M. Bruno Bourg-Broc. Et pourquoi essaye-t-il de garder plusieurs centaines de milliers d'étudiants le plus longtemps possible sur la touche alors que la bataille économique fait rage ?

Pourquoi, malgré les promesses qui avaient été faites, le service militaire est-il passé de douze mois à douze mois avec possibilité de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois ?

M. Pierre Forgeus. Cela n'a rien à voir avec le projet !

M. Henry Delisle. Quel rapport avec le sujet ?

M. Bruno Bourg-Broc. Pourquoi la scolarité secondaire est-elle maintenant prolongée jusqu'à vingt ou vingt et un ans, les structures du premier cycle de l'université se confondant de plus en plus avec celles des lycées dont les jeunes viennent de sortir ? Pourquoi, si ce n'est pour retarder autant que faire se peut l'insertion des jeunes dans la vie active ?

Tout cela va vers le même but : permettre de diminuer les statistiques du chômage. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Claude Estier. C'est du déjà dit.

M. Bruno Bourg-Broc. On va ainsi vers la création de nouveaux vases communicants entre l'Université et l'A. N. P. E. ? (*Bruit.*)

Le présent texte compromet l'accès au savoir, il n'assure pas l'accès à une profession, il néglige aussi l'une des revendications les plus naturelles et les plus légitimes : le droit à une Université qui fonctionne.

Non, monsieur le ministre, on ne fait pas une loi qui implique l'Université contre la communauté universitaire.

Si le projet de loi passe sous silence ces questions importantes et quelques autres - dont celle du financement de cette extension des universités - il est des points sur lesquels il est très minutieusement clair. Ainsi l'article 26 qui précise la composition des différents conseils chargés de gérer l'université et qui a pour effet sinon de chasser les universitaires de l'université, du moins de les rendre si minoritaires qu'ils devront bien se plier à la dictature que vont exercer les syndicats et les personnalités extérieures. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Le mode de désignation de ces personnalités extérieures, sous prétexte d'assurer l'ouverture de l'Université sur le monde, contribuera à dénaturer celle-ci...

M. Henry Delisle. J'ai déjà entendu cela tout à l'heure, en mieux !

M. Bruno Bourg-Broc. ... et à en faire un lieu de lutte syndicale et politique...

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). C'est un peu faible !

M. Bruno Bourg-Broc. ... plutôt qu'un organisme chargé de transmettre le savoir. Cela aussi, vous ne pouvez pas ne pas le voir et ne pas vous en alarmer.

Quant aux étudiants, leur nombre réduit les placera hors des décisions importantes.

Bref, nous avons un texte qui tait ou dissimule des dispositions essentielles touchant l'avenir des étudiants mais qui prend un soin maniaque à fixer les règles qui permettront au Gouvernement d'imposer ses volontés aux universités, un texte minutieusement dosé où le flou est un effet de l'art et où les intentions avouées sont en contradiction avec les dispositions pratiques. Bref, un texte méprisant qui laisse tout craindre et qui porte en filigrane la volonté d'asservir. Enfin, sous des dehors généreux, un texte machiavélique. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. C'est vrai ! C'est l'apocalypse !

M. Bruno Bourg-Broc. L'université Savary, c'est l'université unifiée.

La présente loi, si on sait lire, donne au ministre les moyens d'en finir à moyen ou long terme avec tout l'enseignement supérieur libre qui est un contrepoids essentiel à la politisation de l'Université d'Etat. C'est le complément et le parachèvement de la politique menée dans le secondaire et qui tend à phagocytter, de façon presque ouverte sinon avouée, l'enseignement libre...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. N'importe quoi !

M. Bruno Bourg-Broc. ... menant par là à son terme une politique et une rancœur séculaires.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Même M. Barre n'a pas osé dire cela !

M. Bruno Bourg-Broc. Unifier ou plutôt uniformiser les différentes composantes de notre enseignement supérieur puis le politiser à outrance, telle semble être l'intention fondamentale qui a présidé à la rédaction de ce texte.

Cette obsession de l'unification, du nivellement, cet amour des grands services publics unifiés sont du reste comiques...

M. Philippe Bassinet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Et vous, vous n'êtes pas comique ?

M. Bruno Bourg-Broc. ... quand on sait qu'ils émanent, sans doute de façon compensatoire, du parti le plus divisé qui soit et le seul qui ait institutionnalisé la lutte des tendances en son sein. (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*) A défaut de pouvoir unifier le P. S., nous disons ces messieurs, unifions tout le reste, les différentes catégories de fonctionnaires, les différentes entreprises, en les nationalisant, enfin tout et surtout l'Université. Plus c'est uniforme et mieux cela vaut.

M. André Soury. Votre copie est nulle.

M. Bruno Bourg-Broc. Qu'essaient-ils, ces messieurs du P. S., d'exorciser ?

Pourquoi cette horreur de la différence et des individualités ?

M. Philippe Bassinet, rapporteur pour avis. Le discours de M. Bourg-Broc, c'est un bric à brac !

M. Bruno Bourg-Broc. On nous parle - et avec quel mépris, semble-t-il - des usagers. Cela implique-t-il le transport au terminus pour tous au vu d'un ticket qui serait le baccalauréat, dans les meilleures conditions de confort ? Cela implique-t-il une certitude de réussite sans effort ? Cette idée est-elle sous-jacente à ce texte ? Que nous voilà loin de celle de formation retenue dans l'article 1^{er} du projet !

Quand on forme, n'est-ce pas que l'on dispose d'une matière première sur laquelle on agit pour passer de l'informe à la forme ? Quand il s'agit de l'esprit, cela ne correspond-il pas à la culture, à la science, au savoir faire professionnel ?

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Il ne faut pas tout mélanger !

M. Bruno Bourg-Broc. Dans ces conditions, l'esprit est-il usager ou matière première ? (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Philippe Bassinet, rapporteur pour avis. C'est Bourg-Broc qui est usagé !

M. Bruno Bourg-Broc. Non, monsieur le ministre, les étudiants ne sont pas des usagers car l'Université n'est pas la R.A.T.P. du savoir. *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Pierre Mauger. Très belle formule !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Quel style !

M. Philippe Bassinet, rapporteur pour avis. C'est l'almanach Vermot !

M. Bruno Bourg-Broc. Quand les étudiants sont dans la rue pour combattre la dévalorisation des études et des diplômes, quand les professeurs expriment leur refus d'une loi vexatoire qui discrédite leur mission, qui disqualifie la recherche, qui dévalorise l'enseignement,...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Elevez le débat, je vous en prie !

M. Bruno Bourg-Broc. ... quand tous les personnels sont inquiets sur leur devenir, ce large consensus qui se crée contre votre réforme exprime un refus réel : celui de la médiocrité,...

M. Serge Beltrame. Il s'agit bien d'un refus de la médiocrité, en effet !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Certainement !

M. Bruno Bourg-Broc. ... celui du nivellement, celui de l'uniformité.

L'Université qui est mise en place par le texte de loi Savary a horreur des talents des jeunes. En amont, un récent décret vient d'abolir les mentions au baccalauréat. Cela peut sembler une mesure ponctuelle, sans grande importance. Mais, si l'on se penche sur les raisons de cette abolition, on y voit, en abrégé et à l'état pur, l'intention qui préside à tout le reste : la médiocrité. *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

L'Université Savary, c'est aussi l'université nivelée.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Elle ne le sera pas au bulldozer !

M. Bruno Bourg-Broc. Le sort réservé aux grandes écoles n'est pas, comme par hasard, clairement défini. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement socialo-communiste essaie de les contrôler et essaiera petit à petit de les réduire. Ce qu'il peut y gagner est son affaire, mais ce que les étudiants ont à y perdre, c'est leur personnalité. Les grandes écoles sont l'une des réussites les plus achevées de notre système éducatif. Il serait en tout cas absurde de les affaiblir et plus encore de les supprimer.

La jeunesse paraît coupable, à vos yeux, d'arrogance, d'individualisme. Pour le pouvoir socialiste, elle est aussi coupable de préjugés de classe.

Non, monsieur le ministre, on ne fait pas une loi universitaire pour transférer à l'Université les luttes syndicales et les échecs politiques.

Une université qui fonctionne est une université qui vit et qui étudie. Ce n'est pas votre échafaudage de conseils dont la composition vise à éliminer tant le corps enseignant que les étudiants au profit des organisations syndicales et des personnalités extérieures, qui réglera les problèmes.

Les résultats ne se feront pas attendre : on verra s'instaurer à l'intérieur de l'université les rivalités politiques. Cette université-là, c'est une partie énorme de l'année universitaire rognée au profit de réunions préparatoires, de réunions proprement dites, de rassemblements informels, de conversations de couloirs, qui tous auront pour objet non pas le meilleur fonctionnement de l'université mais telle ou telle promotion, telle ou telle intrigue, telle ou telle révolution de palais.

Ce que la loi Savary apportera, c'est une extension, une systématisation de ce type d'activités, qui deviendront, c'est inévitable — la bonne foi de quelques individus ne pesant pas lourd devant les modifications structurelles — l'activité essentielle de l'Université. M. Legrand souhaite déjà former l'homme total dans l'enseignement secondaire, c'est-à-dire de son propre aveu, soulager l'enfant des préjugés idéologiques professionnels ou autres. L'Université deviendra ainsi le lieu par excellence de la contestation, du travail de sape idéologique patient et persévérant d'où naîtra « une France nouvelle », bref une France socialo-marxiste. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

L'Université Savary, c'est celle du chômage, du mépris, du camouflage, de l'échec. Oui, il faut une autre Université pour la France...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Vous l'avez déjà dit !

M. Henry Delisle. Il est plus mauvais que Barre !

M. André Soury. Il dit toujours la même chose !

M. le président. Je vous en prie, messieurs !

M. Bruno Bourg-Broc. Oui, les étudiants ont droit à une Université d'avenir, dynamique, efficace, indépendante et non à un vase clos où rivalisent les démagogues et les basses ambitions, à une Université qui place la recherche au premier plan de ses travaux pour lui permettre de s'adapter aux défis de demain, à une Université efficace qui forme des esprits mais surtout des hommes et des femmes aptes à maîtriser l'avenir. Avenir, dynamisme, efficacité et surtout indépendance : je veux dire par là une Université dans laquelle le ministère n'aurait pas le pouvoir de décider de l'habilitation ou même de l'existence de tel ou tel département.

L'Université de demain doit partir avec la jeunesse à la conquête du futur et non pas étendre une politisation généralisée. Une autre Université est possible. C'est ce que prouvera au Parlement et à tous les Français le texte de la proposition de loi sur l'enseignement supérieur que le groupe du rassemblement pour la République a déposé cet après-midi. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Plusieurs députés socialistes. Et la concertation, alors ?

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur. Il était temps !

M. le président. Messieurs, s'il vous plaît !

M. Bruno Bourg-Broc. Ses principes sont simples, nous les avons énoncés dans l'exposé des motifs.

Le progrès social, culturel et économique d'un pays est lié à la qualité de son enseignement supérieur.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir répondre aux besoins de formation professionnelle et humaine des jeunes et aux aspirations d'élevation culturelle et d'épanouissement de la personnalité de tous les citoyens, dans le respect de leur diversité qui forme la richesse de la nation.

Un enseignement supérieur de qualité ne saurait donc s'épanouir sans un climat de liberté, de responsabilité et de tolérance. La loi que nous proposons prend résolument le parti d'une liberté véritable des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est responsable de la formation des hommes, de l'enrichissement du patrimoine culturel et scientifique, du rayonnement international de la France. Il anime au plus haut niveau le progrès scientifique et technologique indispensable au développement économique du pays.

Il permet aux étudiants d'accéder dans la liberté aux connaissances nouvelles, aux formes les plus élevées de la culture et aux qualifications intellectuelles et humaines nécessaires aux futurs cadres de la nation.

C'est pourquoi, par principe, l'Etat doit garantir l'accès à l'enseignement supérieur à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Plusieurs députés communistes. Aux fils d'ouvriers !

M. Bruno Bourg-Broc. Lorsqu'elle apparaît indispensable, une limitation de l'accès à certaines formations ne peut être qu'exceptionnelle et ne peut se fonder sur une planification autoritaire des emplois dont l'expérience a démontré, dans tous les pays qui la pratiquent, la fragilité. L'Etat ne peut se désengager de la formation des jeunes Français. Il doit assurer aux étudiants, dans la liberté, l'accès aux formes les plus élevées de la connaissance et de la culture et leur apporter les qualifications nécessaires aux emplois auxquels ils se destinent.

M. Guy Hermier. Ça suffit !

M. Bruno Bourg-Broc. Une Université de qualité ne peut se faire contre les universitaires. L'indépendance et la liberté d'esprit et d'expression, qui sont les conditions naturelles et indispensables de l'enseignement, doivent être garantis, avec leur corollaire, les garanties de carrière et de dignité à tous les enseignants. Cette Université, telle que nous la souhaitons, se fonde sur une véritable communauté universitaire. Celle du savoir et de l'effort, celle du dialogue et du talent. C'est une Université de liberté et de responsabilité.

Monsieur le ministre, les étudiants d'aujourd'hui sont en colère. Ceux de Mai 1968 avaient peut-être des posters de Mao Tsé-Toung et de Che Guevara dans leurs chambres ; ceux d'aujourd'hui ont des photos d'îles lointaines

M. Guy Ducoloné. Ils ont celle de Chirac.

Plusieurs députés socialistes. De Pinochet ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Bruno Bourg-Broc. Il y a loin entre l'utopie et le rêve.

Monsieur le ministre, collègues socialistes et communistes, vous souvenez-vous du slogan d'il y a quinze ans : « Au-dessous des pavés, la plage » ? Aujourd'hui la plage est grise. Vous avez oublié, dans votre réforme, que la fougue de la jeunesse ne peut se dompter et que la jeunesse n'apprend et ne construit que quand on lui fait confiance. Ecoutez, mesdames et messieurs du Gouvernement et de la majorité, les jeunes de France vous demandent de vous en aller... (Vives protestations sur les bancs socialistes et communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Mais oui !

M. Philippe Bassinet, rapporteur pour avis. Qu'est-ce que c'est que ces manières !

Plusieurs députés socialistes. Putschiste !

M. Bruno Bourg-Broc. ... car ils croient en l'avenir et en la liberté. Ecoutez, monsieur le ministre, ils sont des dizaines de milliers, des centaines de milliers, ils disent non à votre réforme. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Bourg-Broc, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, je ne vous cacherai pas notre satisfaction que puisse enfin s'ouvrir le débat parlementaire sur l'important projet de réforme de l'enseignement supérieur que vous nous soumettez.

M. Guy Ducloné. Monsieur Gaudin, vous devriez rester pour comprendre le texte !

M. Jean-Claude Gaudin. Je m'en vais parce que M. Hermier est dangereux pour l'Université !

M. Guy Hermier. La droite n'aura rien épargné pour tenter d'empêcher le débat : cela n'est pas fait pour nous surprendre. Après avoir maintenu pendant près de vingt-cinq ans, l'enseignement supérieur dans un carcan sclérosant et ségrégatif, il eût été étonnant qu'elle acceptât sans mot dire une réforme qui rompt avec cette politique passée que M. Barre se plaisait à qualifier, à l'époque, de « mûrement réfléchie » et dont il a aujourd'hui miraculeusement oublié les effets dramatiques pour notre Université.

M. André Soury. Très bien.

M. Guy Hermier. On aurait donc pu penser que la droite ferait preuve d'un peu plus de discrétion, tant son héritage est lourd et la crise de l'Université profonde. C'était sans compter avec son acharnement à faire obstacle à toute avancée des changements souhaités par notre peuple il y a deux ans. La droite a cru pouvoir s'appuyer sur l'inquiétude et le mécontentement que provoquent, chez les étudiants et les personnels, les conséquences catastrophiques d'une politique dont elle porte toute la responsabilité pour susciter un mouvement d'agitation dans les universités.

Peine perdue, ce n'est pas parce que les groupuscules d'extrême droite ont fait brûler quelques pneus au quartier Latin et au festival de Cannes ou se sont livrés à des violences, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, comme en ce moment même où des dizaines d'individus brûlent des tuyaux de plastique au quartier Latin et sèment des planches cloutées pour empêcher les pompiers d'arriver, que l'on assiste à ce « mai 68 à l'envers », tant souhaité par toute la presse réactionnaire et par vous, messieurs les députés de la droite. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. Vous êtes en plein fantasme !

M. Guy Hermier. Pour la droite, pour tous ceux qui veulent que rien ne change à l'Université et dans le pays, l'ouverture de ce débat est donc un échec. Un échec dont nous nous félicitons d'autant plus que nous avons le sentiment d'y avoir largement contribué, et avec nous la grande majorité des étudiants et des enseignants qui, tout au long de ces semaines, ont passionnément et sérieusement discuté du texte proposé et manifesté leur ferme volonté de réussir une bonne réforme de l'enseignement supérieur. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Car, comme Pierre Zarka l'a montré en appelant à repousser la question préalable, l'Université ne peut plus rester dans l'état catastrophique où la droite l'a laissée. Les faits parlent d'eux-mêmes. Ils sont accablants. Réformer l'enseignement supérieur est une tâche qui ne peut plus attendre. Il est heureux, monsieur le ministre, que nous soyons désormais à pied d'œuvre.

Comment sortir l'enseignement supérieur de la crise ? Quelles transformations opérer pour le mettre à l'heure des exigences d'un grand pays développé comme la France ? Tel est l'enjeu du présent débat.

Pour dégager les réponses d'avenir à ces questions majeures, il est édifiant d'écouter ce que nous propose la droite.

Elle fait mine d'épouser la crainte de la sélection qu'éprouvent légitimement la masse des étudiants qui, pour moitié, ne terminent jamais leurs études supérieures. Mais à la vérité son rêve — et ce débat le montre — est d'aggraver encore cette situation. N'est-ce pas un des chefs de la coordination nationale des étudiants qui déclarait il y a peu : « Il aurait été plus simple d'organiser une sélection à l'entrée de l'Université ou de laisser le système de sélection tel qu'il existe aujourd'hui. » Quant à Mme Saunier-Séité, revenue sur le devant de la scène pour les besoins de la cause, elle préconise de « supprimer les diplômes nationaux » — apparemment, c'est aussi ce que propose M. Barre — et de généraliser les concours. Rivalisant dans le mauvais goût avec M. Poniatowski, elle ose prétendre, dans l'hebdomadaire de la droite musclée, *Le Figaro-Magazine*, que le projet gouvernemental, c'est la « soupe populaire ». Et c'est sans doute au nom du maintien de l'élitisme qu'elle préconise de multiplier par vingt les droits d'inscription à l'Université et d'obliger les étudiants à contracter des emprunts pour payer leurs études !

Quels beaux défenseurs des étudiants vous êtes, messieurs de la droite ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

La droite affirme encore avec aplomb : « Vous voulez médiocriser — le terme n'est pas de moi, mais je crois, là encore, de Mme Saunier-Séité — la culture ». Mais la pire médiocrité n'est-ce pas que notre pays, du fait de la politique conduite pendant plus de vingt ans par la droite, forme aujourd'hui huit fois moins d'ingénieurs et de diplômés de l'enseignement supérieur que le Japon, pourtant seulement deux fois plus peuplé que la France ? En réalité la droite ne supporte pas que l'Université puisse enfin échapper aux effets dramatiques de sa soumission aux exigences de profit et de redéploiement du grand capital.

Ah ! le grand capital ! De cela, M. Barre n'a pas parlé ! Pourtant, pour lui, tout est bon pour la droite. Après avoir été farouchement opposée à l'autonomie des universités, elle en fait aujourd'hui un cheval de bataille. Mais c'est pour prêcher la concurrence sauvage entre les établissements avec tous les risques d'inégalités, de gaspillages et de mainmise du capital privé que cela comporte.

La droite dépeint enfin le projet de loi comme un « carcan totalitaire ». Venant de ceux qui, il y a tout juste trois ans, supprimaient d'un trait de plume 2 000 habilitations universitaires et adoptaient en catimini la fameuse « loi Sauvage » qui étouffait la démocratie dans les universités, cela prête à sourire.

Il est vrai que Mme Saunier-Séité, penseur de la droite en la matière, révèle la conception toute particulière qu'elle a de la démocratie lorsqu'elle déclare, toujours dans *Le Figaro-Magazine* : « L'uniforme bleu marine à boutons dorés des lycées d'autrefois était une contrainte, mais aussi un signe de reconnaissance ». Sans commentaire.

Quant aux moyens par lesquels la droite espère imposer ses projets, MM. Madelin, député U.D.F., et Collet, sénateur R.P.R., qui préconisent par ailleurs « la dénationalisation du système éducatif » n'y vont pas par quatre chemins.

Devant le Club de l'horloge, cette officine idéologique de la droite, ils ont crûment déclaré : « Il faut préparer dans le secret des mesures radicales pour pouvoir surprendre l'adversaire » à la faveur de « l'électrochoc potentiel du retour de la droite ». Sans doute, messieurs de l'opposition, y a-t-il loin de la coupe aux lèvres.

M. Yves Lancien. On verra !

M. Guy Hermier. Ces propos n'en soulignent pas moins le peu de crédit qu'il faut accorder à vos protestations véhémentes contre l'absence de concertation qui présiderait à l'élaboration des projets éducatifs du Gouvernement. Ils sont par ailleurs la preuve que s'il existe des menaces totalitaires contre la démocratie c'est, encore et toujours, de votre côté qu'il faut les chercher. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Yves Lancien. Vous ne manquez pas d'audace !

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, le discours que tient aujourd'hui la droite, les étudiants, les enseignants, les personnels de l'enseignement supérieur le connaissent bien.

Depuis 1968, il a servi à justifier une politique qui s'est efforcée de moderniser, non pas l'esprit public et le rôle national de notre potentiel universitaire, mais la manière de le faire servir au déploiement des mêmes tenaces intérêts privés.

Il y avait, en effet, une cohérence profonde entre la politique universitaire de la droite et les objectifs fondamentaux qu'elle poursuivait lorsqu'elle était au pouvoir. L'abandon national pour privilégier la rentabilité des capitaux dans quelques créneaux étroits, la régression industrielle du pays, la compression de la consommation populaire et des dépenses sociales, le refus d'investir dans la qualification des hommes, l'entretien et le développement d'un volant permanent de chômage, tous ces traits de la politique de la droite conduisaient inévitablement au renforcement de la sélection et de la ségrégation sociales. Là est la cause la plus profonde de la crise de notre enseignement supérieur.

Pour nous, communistes, c'est tout autre chose qu'il convient naturellement de faire. La réforme que nous engageons aujourd'hui ne peut pas être une adaptation — une de plus — à l'ancienne logique. Elle doit, au contraire, se proposer d'accorder notre enseignement supérieur à l'effort engagé depuis deux ans pour chercher une issue française à la crise dans la voie de la relance de notre production nationale, de la justice sociale, de la lutte contre le chômage, l'inflation et les déficits extérieurs, du développement de la formation des hommes, de l'essor de la démocratie.

Notre conviction est que c'est possible. Il existe en France, grâce à l'expérience des enseignants, des chercheurs, des étudiants, aux acquis de leurs luttes, un potentiel de formation de haut niveau dans tous les domaines de la vie nationale.

Et les importantes réformes mises en œuvre depuis deux ans, qu'il s'agisse des nationalisations, des nouveaux droits des travailleurs ou de la décentralisation, constituent autant de points d'appui pour impulser un nouvel essor de notre enseignement supérieur.

C'est pourquoi nous affirmons qu'il faut à la France un enseignement supérieur qui place notre pays au niveau des immenses besoins de savoir et de qualification nés des changements dans la production et des mutations de notre société.

Former les hommes et les femmes hautement qualifiés qu'appellent les grands objectifs du développement économique et du renouveau national, voilà la grande ambition que nous devons avoir pour l'Université et pour la France, celle-là même qui faisait dire au Président de la République, au colloque « Création et développement » de la Sorbonne : « Plus qu'un autre, un peuple de haut niveau culturel conquiert ses chances. »

Il faut, par exemple, rompre avec l'idée que moins on forme en quantité, plus on forme en qualité. Ce raisonnement est absurde à l'heure où l'élévation générale de la qualification du travail répond, d'une part, à l'aspiration croissante des salariés et, d'autre part, à la nécessité d'inventer une nouvelle productivité qui suppose une capacité constante des travailleurs de s'adapter — sans que cela se traduise par la déqualification ou le chômage — à l'évolution rapide des technologies.

Réconcilier l'épanouissement de l'homme dans la production, la formation, la recherche et les nécessités du développement national, voilà ce qui est au cœur de la réussite d'une transformation en profondeur de notre enseignement supérieur.

Cela pose sans doute d'immenses problèmes : ceux de la science et de la technologie dans la culture moderne ; ceux de l'ouverture des contenus d'enseignement à l'ensemble de la réalité sociale, de leur pluralisme ; ceux de l'élévation du niveau de culture de la population et de la diffusion des connaissances, de l'esprit scientifique ; ceux des liens réciproques à établir entre la culture des travailleurs et celle des chercheurs et des créateurs ; ceux de la place et du rôle des sciences humaines dans le progrès de la société ; et, plus largement encore, ceux du rapport fondamental entre science, savoir et démocratie.

Mais, justement, l'ampleur et l'importance des problèmes à résoudre imposent d'avoir pour l'enseignement supérieur et dans les conditions de notre époque la même ambition, la même audace que celles dont firent preuve les fondateurs de l'école de la République face aux défis de la révolution industrielle. Toute réticence de caste, tout réflexe de crainte « d'excès » démocratiques, tout renfermement passifiste programmeraient pour l'avenir le déclin de l'université et de la France.

C'est au regard de ces enjeux essentiels que nous portons, monsieur le ministre, une appréciation d'ensemble positive sur votre projet. Pour la première fois, en effet, dans notre pays, une réforme universitaire associe aussi étroitement dans ses missions justice sociale, démocratie et développement de la qualification et de la recherche pour répondre à celui de la nation tout entière.

C'est ce pour quoi, nous communistes, n'avons cessé de lutter pendant des décennies. Nous ne nous plaignons donc pas que de tels objectifs soient maintenant à l'ordre du jour. Nous y avons d'ailleurs contribué en jouant notre rôle constructif pendant l'élaboration du projet de loi.

Nous considérons comme particulièrement important que le projet se propose de combattre l'échec, les causes multiples d'abandon et la ségrégation sociale qui sévissent aujourd'hui, d'accueillir plus d'étudiants en assurant pour chacun d'eux culture générale, formation par la recherche et qualification professionnelle en étroite relation avec le monde de la production dans tous ses aspects.

Loin d'être une utopie niveleuse, comme le prétendent les défenseurs de l'ordre établi, le fait que l'enseignement supérieur prenne toute sa place dans l'urgent combat pour la justice sociale engagé depuis deux ans lui permettra au contraire de mieux répondre aux besoins croissants du pays en travailleurs hautement qualifiés.

Un retard énorme est à rattraper, dans bien des domaines. Certes, l'effort à entreprendre pour former ces travailleurs les plus qualifiés ne relève pas seulement de l'Université. Tout le système éducatif est concerné. Mais si, par malheur, le pays s'enlaidit de nouveau dans les ornières de la droite en restreignant l'accès à l'enseignement supérieur et en généralisant les *numerus clausus*, il serait illusoire de vouloir engager la France dans la voie de son redressement.

Plus d'étudiants mieux formés, ce sont autant d'atouts nouveaux pour sortir le pays de la crise et pour réussir la politique nouvelle.

Nous considérons également comme positif que le projet de réforme se propose, dans le même temps, de faire jouer à l'ensemble du potentiel universitaire un rôle nouveau dans l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation comme dans le développement de la recherche et qu'il ouvre des possibilités nouvelles pour tous les partenaires de l'Université de participer aux décisions.

Bien entendu, notre appréciation positive des grandes orientations du projet de loi s'accompagne de remarques, de critiques et, par conséquent, de propositions. Nous les développerons dans ce débat au moment où viendront en discussion les amendements que nous avons déposés en nous appuyant sur les multiples rencontres que nous avons eues dans toute la France, ces dernières semaines, avec les étudiants, les enseignants et leurs organisations syndicales.

Nous souhaitons vivement, monsieur le ministre, que ces propositions soient prises en considération, car notre volonté est d'améliorer le projet, comme c'est nécessaire, afin de nous donner les meilleures chances de réussir une bonne réforme de l'enseignement supérieur.

M. Yves Lancien. Il va y avoir du travail !

Je me limiterai donc dans cette intervention à quelques remarques.

La première concerne le problème de la régulation des flux des étudiants qui leur fait craindre la mise en place de nouvelles procédures d'élimination par l'échec. Nous comprenons naturellement cette préoccupation.

Nous avons proposé à ce sujet des amendements afin d'améliorer le texte, en particulier l'article 13. Nous l'avons fait avec le souci de rendre plus efficaces les mécanismes d'orientation et d'information et de préciser le contenu des compléments de formation professionnelle prévus à la fin du premier cycle ainsi que les modalités d'accès aux autres cycles. Car si l'organisation que vous proposez — qui nécessite, j'y insiste à nouveau, d'être améliorée — ainsi que la mise en place d'un comité national d'évaluation des établissements publics, offrent des bases pour le règlement de ce difficile problème, dans la mesure où ils proposent de substituer à la sélection par l'échec et par l'argent la promotion par la réussite, il reste que tout dépend des conditions dans lesquelles elles seront mises en œuvre demain.

La nouvelle organisation des études ne prendra en effet tout son sens que si elle s'inscrit clairement dans une perspective de développement national qui réclame une utilisation optimale des capacités d'accueil et leur développement en fonction des besoins nationaux et régionaux. Sans cela, les procédures d'orientation seraient considérées à juste titre par les intéressés comme de nouveaux obstacles à franchir.

A cet égard, la rédaction initiale du troisième alinéa de l'article 13 nous paraît trop restrictive et celle de l'amendement retenu par la commission bien plus encore. Nous maintiendrons donc notre proposition de modification de cette partie de l'article 13 et souhaitant qu'il soit possible d'aboutir à un accord au cours du débat.

Une deuxième remarque a trait à l'objectif de professionnalisation inscrit dans la loi, objectif tant décrié par la droite, et qui suscite de nombreuses interrogations.

Au-delà du terme lui-même, qui mérite d'être précisé, nous considérons que le projet ouvre des perspectives intéressantes pour en finir avec les graves phénomènes de déqualification

des formations qui existent aujourd'hui. Evidemment, les intentions affichées ne vaudront que par les mesures prises pour les faire entrer dans la vie. C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait affirmer plus clairement la nécessité d'augmenter sensiblement le nombre de places en I.U.T., notamment dans les filières de pointe, de développer les formations d'ingénieurs dans les écoles et dans les universités et de rénover les autres formations scientifiques et technologiques. En même temps, il convient de donner une impulsion sérieuse à la formation universitaire, initiale et continue, de tous les maîtres de l'éducation nationale et des autres formateurs, en mobilisant tout le potentiel disponible.

M. Yves Lancien. Vingt-deux minutes !

M. Guy Hermier. Dans le même esprit, nous nous prononçons résolument pour un nouvel essor des coopérations entre les différents établissements qui composent le tissu universitaire aux plans national et régional, comme dans ses missions internationales. Nous souhaitons que de telles coopérations s'étendent à l'ensemble des lieux — en particulier la production — où s'élaborent et se transmettent les connaissances les plus neuves.

Nous sommes en effet convaincus que l'enseignement supérieur a tout à craindre du maintien d'un régime sclérosant de cloisonnement dépassé et tout à gagner à son harmonisation vers le haut et à son ouverture sur la vie.

Ma troisième remarque porte sur les personnels dont dépend, pour une large part, la croissance et la rénovation de l'enseignement supérieur. Ils ont trop longtemps subi une politique autoritaire et rétrograde.

M. Yves Lancien. Vingt-trois minutes !

M. Guy Hermier. Nous souhaitons vivement que les conditions soient rapidement créées afin de surmonter les barrages dressés par l'ancien pouvoir, de développer les libertés, de garantir le pluralisme et d'assurer l'égalité de tous, par des mesures de promotion et de formation, pour aller vers une fonction universitaire modernisée et revalorisée.

Une dernière remarque touche aux problèmes de la démocratie.

M. Yves Lancien. Vingt-quatre minutes !

La justice est pour tout le monde !

M. Guy Hermier. Puisque vous parlez de justice, je terminerai dans les mêmes conditions qu'a terminé M. Barre.

M. Yves Lancien. La balance doit être égale pour tous !

M. Guy Hermier. Je terminerai...

M. Yves Lancien. Pour M. Bourg-Broc, trente minutes ont fait trente minutes.

M. le président. Pour respecter l'égalité, je vous fais remarquer, monsieur Hermier, que vous êtes arrivé au terme du temps qui vous était imparti.

M. Guy Hermier. J'arrive au terme de mon intervention, et je terminerai dans les mêmes conditions que M. Barre tout à l'heure, monsieur Lancien, sans que vous ayez à me rappeler à l'ordre et à me faire perdre du temps.

M. Guy Ducloné. M. Lancien est un homme du passé !

M. Guy Hermier. Votre projet, monsieur le ministre, peut permettre à l'enseignement supérieur de tourner la page de l'autoritarisme et de la caporalisation qui était la règle sous la droite. Il nous semble cependant encore perfectible sur plusieurs points. Mon ami George Hage y reviendra dans son intervention.

Telles sont les quelques réflexions et remarques que nous inspire votre projet de loi, que le groupe communiste votera, sous réserve des améliorations nécessaires.

Mais je ne saurais conclure sans évoquer la question décisive des moyens.

Alors que l'attente est vive chez les étudiants et les personnels, que l'espoir existe de voir l'enseignement supérieur commencer à sortir de la crise et trouver un nouveau dynamisme, rien ne serait plus dommageable que de ne pas dégager les moyens nécessaires à la réussite de cette réforme.

M. Yves Lancien. Vingt-six !

M. Guy Hermier. Certes, depuis deux ans, des efforts importants ont été faits.

L'année 1983-1984 sera, avez-vous dit, monsieur le ministre, celle de l'expérimentation de la réforme. Il faudrait en profiter pour recenser, sérieusement et sans démagogie, les besoins. Mais, sans attendre, le budget de 1984, la première année de la mise en œuvre de la réforme doit manifester la volonté que l'enseignement supérieur aille de l'avant. Tout ne sera évidemment pas possible en un seul budget, mais un effort supérieur à celui produit jusqu'à maintenant s'impose. Nous ferons des propositions dans ce sens lors du débat sur le projet de loi de finances.

Mesdames, messieurs, chacun mesure que l'enseignement supérieur est à la croisée des chemins. Une chance historique s'ouvre

à lui. Qu'il saisisse la possibilité qui lui est offerte d'être en harmonie avec les changements en marche dans la société, et un nouvel élan lui permettra alors de jouer tout son rôle dans la renaissance économique et culturelle du pays.

M. Yves Lancien. Vingt-sept !

M. Guy Hermier. Des étudiants, des enseignants sans cesse plus nombreux le comprennent aujourd'hui. Ils attendent du Parlement qu'il adopte une bonne loi. Mais c'est aussi de la volonté, de la lucidité, de la détermination de tous que dépend désormais la possibilité de faire vraiment du neuf dans l'Université.

Pour leur part, soyez-en assuré, monsieur le ministre, les communistes ne ménageront pas leurs efforts pour la réussite d'une telle réforme qu'ils considèrent comme une pièce maîtresse de la politique choisie par la majorité de notre peuple en mai 1981. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Je ne dispose que de quelques minutes. hélas ! dans cette discussion générale mais, monsieur le ministre, j'ai bien préparé la mission de contrôle que je dois, en tant que parlementaire, effectuer aujourd'hui sur ce projet de loi.

J'ai reçu dans ma ville, qui regroupe 14 000 étudiants, des professeurs et des étudiants de toutes tendances. Ceux qui défendent le projet comme ceux qui l'attaquent et, ce soir, je voudrais évoquer brièvement, me réservant la possibilité de revenir sur le sujet à l'occasion de la discussion des amendements, la professionnalisation dans l'Université.

Nous sommes tous marqués par les échecs d'un bon nombre d'étudiants au cours de la première année ou de la deuxième année du cycle de leurs études. Le taux d'échec dès la première année atteint 50 p. 100, parfois même 70 p. 100 des inscrits — car les étudiants n'assistent pas tous régulièrement aux cours — notamment dans les sciences juridiques ou économiques. De 20 à 30 p. 100 des quelque 900 000 étudiants quittent l'enseignement supérieur sans être suffisamment armés par un diplôme ou par des connaissances appropriées, c'est-à-dire adaptées aux besoins professionnels. Ce sont ces échecs qu'à travers l'analyse de la réforme nous devons chercher à prévenir.

Cependant, nous ne devons pas laisser entrer dans l'enseignement supérieur des jeunes qui n'auraient même pas la capacité de terminer le cycle court. Eviter la sélection par l'échec, d'un côté, et le laxisme, de l'autre, comment y parvenir ? A cette fin, je ferai, monsieur le ministre, plusieurs suggestions.

Il conviendrait, en premier lieu, de développer l'orientation en amont du premier cycle de l'enseignement supérieur grâce à un renforcement du baccalauréat et à une première sensibilisation des lycéens, dès la classe de première, aux disciplines des première et deuxième années du premier cycle de l'enseignement supérieur, aussi bien pour les sciences fondamentales qu'en matière économique, juridique ou sociale. Il serait nécessaire d'établir une cohérence entre les filières qui conduiraient au baccalauréat et celles qui, en dehors de la continuité de la formation générale, assureraient l'ossature du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Le baccalauréat devrait donc être renforcé et la valeur de ce diplôme affirmée, ce qui mettrait d'ailleurs aussi bien les jeunes que les familles en accord avec le législateur ! C'est par là, monsieur le ministre, que l'on commencera à préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur.

En deuxième lieu, pendant les deux années du premier cycle, il conviendrait d'organiser le contrôle continu des connaissances. Devrait en outre être prévu un examen — je dis bien examen — à la fin de la première année et de la deuxième année. Viendrait ensuite l'entrée dans le deuxième cycle, grâce à un D.E.U.G. lui aussi renforcé. Dans ce deuxième cycle, devraient être maintenus — j'y reviendrai à propos de l'article 13 — les titres de licence et de maîtrise qui assurent encore aujourd'hui le prestige de cet enseignement.

En troisième et dernier lieu, pour ceux et celles qui, terminant leurs deux années de premier cycle, n'auront pas pu obtenir le diplôme nécessaire pour passer dans le second cycle et qui seront obligés de se diriger soit vers des écoles professionnelles, soit vers les entreprises, il faudrait prévoir des passerelles à cet effet.

Telles sont les trois étapes complémentaires qui permettraient d'éviter à la fois la sélection par l'échec et le laxisme qui y prépare.

J'ajouterais qu'une qualification pourrait couronner les études du premier cycle à l'instar de ce qui se passe dans les instituts universitaires de technologie dont j'ai pu constater, dans ma ville, l'efficacité de l'enseignement. Les professeurs de l'enseignement supérieur pourraient aller vers l'économie, à l'occasion de stages appropriés, de façon à pouvoir mettre en œuvre la préparation

de l'orientation que j'ai évoquée. Inversement, des cadres d'entreprises pouvaient venir enseigner dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Telles pourraient être les dispositions à prendre. Il en résulterait un renforcement de la valeur du diplôme situé en amont, le baccalauréat, ainsi que du diplôme situé en aval et sanctionnant la fin du premier cycle, et la suppression d'un gaspillage de temps, d'argent et d'énergie que nous constatons tous aujourd'hui et qui doit disparaître.

En conclusion, je vous poserai trois questions, monsieur le ministre.

Premièrement, êtes-vous disposé à envisager une organisation du travail universitaire ou pré-universitaire qui amorcerait l'articulation entre enseignements secondaire et supérieur de la manière que je viens d'indiquer ?

Deuxièmement, êtes-vous disposé également à vous inspirer de la formule des I.U.T. pour réguler l'organisation de ce premier cycle ?

Troisièmement, aurez-vous les moyens en maîtres, en matériel et financiers pour y parvenir ?

Je me réserve la possibilité d'intervenir sur l'autonomie et sur la participation lors de la discussion des amendements. Je remercie l'assemblée de son attention. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Emmanuel Hamel. Que n'êtes-vous ministre !

M. le président. La parole est à M. Santrot.

M. Jacques Santrot. Monsieur le ministre, redonner à l'enseignement supérieur français un rôle moteur dans l'évolution économique, sociale et culturelle de notre pays, telle est l'ambition de la réforme que vous nous proposez.

C'est une ambition nécessaire, tant il est vrai qu'il n'a jamais été apporté de réponses satisfaisantes à la fois à une demande éducative accrue qui s'est manifestée depuis les années 1960 et à un besoin de préparer le plus grand nombre d'étudiants à de hauts niveaux de qualification, besoin absolu pour réussir, en particulier, la mutation industrielle que connaît tout pays développé.

Les enjeux de la réforme proposée sont donc bien de nature économique, sociale et culturelle.

Traitant des enjeux économiques, il me suffira de souligner l'évolution de la structure des emplois au sein des unités de production qui sont entrées dans la phase d'organisation post-industrielle. L'on constate qu'en peu d'années la proportion d'ouvriers a considérablement diminué au profit des techniciens, des ingénieurs et des personnels du secteur tertiaire.

Or, face à cet irréversible accroissement des besoins en hauts niveaux de qualification, la France continue à former, en majorité, des titulaires du C.A.P. En 1980, ils étaient 248 000 à obtenir ce diplôme alors que, chaque année, 10 000 étudiants seulement obtiennent un diplôme d'ingénieur. Comme le fait remarquer le président directeur général d'une grande entreprise nationale : « Qu'il y ait un besoin massif de formation à haut niveau, c'est certain. La France produit huit fois moins d'ingénieurs et de diplômés de l'enseignement supérieur que le Japon pour une population seulement deux fois plus faible. »

Le fait que notre pays prenne conscience de la gravité de cette situation et de ses conséquences sur notre indépendance économique constitue le point fort révélé par les propositions de la réforme de l'enseignement supérieur.

Mais ce rôle important de l'Université dans l'économie d'un pays moderne ne doit pas nous faire oublier les enjeux sociaux qui sont en cause.

En effet, l'accroissement massif du nombre des étudiants accédant à l'enseignement supérieur n'a jamais conduit, jusqu'à présent, à une transformation suffisante des finalités des établissements. Ceux-ci continuent, de manière dominante, à dispenser un enseignement organisé essentiellement pour former les maîtres du système éducatif, mission qui fut la leur à la création des facultés, en 1808.

Les conséquences de cette absence d'évolution sont aujourd'hui alarmantes. Qu'il s'agisse des formations de droit, de lettres, de sciences économiques ou de sciences humaines, 20 p. 100 seulement des étudiants qui entrent à l'Université en première année de premier cycle accéderont deux ans plus tard à un second cycle universitaire ; 45 p. 100 abandonneront sans avoir obtenu le D.E.U.G. Un tel manque d'efficacité est la conséquence de la contradiction que j'évoquais à l'instant entre une demande éducative accrue et un système qui fonctionne toujours pour un petit nombre d'élus.

Nous aurions tort d'y trouver quelque satisfaction. Ce n'est pas un phénomène propre à la France, mais il est particulièrement aigu chez nous. Nous devons savoir, en effet, que si en 1980 le taux de scolarisation des jeunes gens de vingt à vingt-quatre ans plaçait la France au troisième rang des pays deve-

loppés, douze ans plus tard, elle n'est plus qu'au septième rang derrière les Etats-Unis, le Danemark, le Japon, le Canada, la République fédérale d'Allemagne et la Belgique. Au cours de cette même période, le Japon dont on parle tant, passait, lui, du septième à un troisième rang.

Ce refus d'insérer les jeunes dans l'enseignement supérieur, de leur donner accès à une formation qualifiante est l'un des dramatiques faiblesses de notre système universitaire, faiblesse qui touche inégalement les étudiants selon leur origine sociale. Les enfants d'ouvriers, nous le savons, sont les plus touchés : s'ils représentent 15,7 p. 100 de la population étudiante de premier cycle, ce qui est déjà faible, ils ne sont plus que 7,9 p. 100 dans le troisième cycle.

Parler du malaise des jeunes face au problème de l'emploi est chose facile ; répondre concrètement à ce malaise en offrant un enseignement adapté, motivant, permettant le développement des compétences de chacun, c'est ce que propose la réforme qui nous est présentée. Ici aussi, l'enjeu social est considérable.

Mais il est aussi une mission traditionnelle de l'enseignement supérieur que nous n'oublions pas : c'est celle qui permet d'assurer le développement des connaissances et de remplir, par là-même, une fonction culturelle de premier plan. Personne ne saurait nier que cette fonction soit actuellement remplie, mais l'est-elle suffisamment ?

Dans une société où le raisonnement et les habitudes technocratiques s'imposent comme un exemple de comportement culturel, toute attitude intellectuelle, celle qui permet toute forme d'imagination, ce ferment de nos consciences qui nécessite des aires de liberté chaque jour plus grandes, est de plus en plus marginalisée. L'éminent sociologue Robert Castel n'écrivait-il pas récemment qu'aujourd'hui « une augmentation du prix du pétrole équivaut à une crise de civilisation » ?

Cette évolution qui conduit à une crise du monde intellectuel et, plus grave encore, aboutit à marginaliser tout développement créatif dont chacun porte en soi la potentialité pose un problème grave de société pour toutes celles et tous ceux qui sont attachés au développement des libertés individuelles et collectives au sein d'une société démocratique.

Réaffirmer et développer la recherche fondamentale, reconnaître aux établissements d'enseignement supérieur une fonction d'action culturelle, au-delà même des seules contraintes académiques, c'est marquer sa volonté de redonner à la France cette conscience de liberté que les intellectuels, hier, le plus grand nombre, demain, savent incarner au point de faire de notre pays une référence internationale des peuples libres. C'est aussi ce que propose cette réforme.

Vous conviendrez avec moi que répondre aux vrais problèmes avec de vraies solutions, compte tenu de tels enjeux, ne pouvait se faire sans entraîner d'importants débats. Malheureusement, ces débats sont souvent plus motivés par les changements d'attitudes et d'habitudes que propose le projet de loi que par la considération de solutions alternatives pour redonner à notre pays un enseignement supérieur de qualité capable de retrouver un rôle moteur dans l'évolution économique, sociale et culturelle.

Professionalisation, c'est-à-dire diversification des fonctions remplies par les formations, oui, monsieur le ministre, car c'est la seule façon de répondre à la fois à une demande éducative accrue des jeunes et, je pense, des adultes, et aux besoins en hauts niveaux de qualifications.

Premier cycle préprofessionnel où l'orientation joue un rôle déterminant, oui monsieur le ministre, car on ne doit pas tromper les étudiants. Le changement de logique éducative d'une dominante académique vers une dominante de vie active, de professionnalisation, ne peut se faire sans cette étape intermédiaire intégrée à la formation qu'est le premier cycle que vous proposez.

Lutte contre les inégalités sociales par cette pédagogie pré-professionnelle qui permet aux jeunes de développer leurs motivations et leurs compétences, d'accéder par leur culture propre à la théorisation nécessaire, oui monsieur le ministre, car il ne peut y avoir de démocratisation réelle sans qualité.

Articuler la formation générale et la formation professionnelle pour permettre aux jeunes de développer leur personnalité, c'est connu, vous le proposez. Il faut donc à la fois reconnaître la personne dans son intégralité et non comme un seul sujet économique utilitaire et assurer à notre économie qu'elle sera dirigée et animée, demain, par des générations qui auront acquis le sens de leurs propres responsabilités et la pratique de l'innovation qui nous fait encore défaut.

Le temps me manque pour évoquer le bien-fondé des autres éléments de votre politique qui touchent aussi bien à l'auto-nomie des établissements enfin dotés d'un statut juridique qui leur permet de s'intégrer dans la vie régionale et nationale, ou pour mentionner cette souplesse essentielle au bon fonctionne-

ment des écoles et des universités qu'instaure la mise en place de relations contractuelles entre l'établissement et l'Etat, avec globalisation des ressources et contrôle a posteriori de leur utilisation.

Il est cependant un point où nous aurions peut-être pu être plus inventifs. C'est l'orientation et, — pourquoi ne pas le dire ? — l'orientation sélection.

En effet, nous constatons que tous les grands pays qui ont plus d'étudiants que nous par rapport à leur population — que ce soient les Etats-Unis, l'U. R. S. S., le Japon ou les pays nordiques — ont mis en place depuis longtemps de tels systèmes.

Mais, contrairement aux idées reçues, cette sélection n'est pas une élimination. A partir du moment où l'on ouvre l'Université au plus grand nombre, comme vous le proposez, chacun orienté vers des cycles variés, des filières diversifiées et de niveaux différents qui ménagent toutes les passerelles nécessaires entre les diverses formations.

Cette orientation positive adapte les capacités des uns et des autres : elle est de loin préférable à l'actuelle sélection par l'échec, qui est bien plus grave et plus anti-démocratique et dont sont d'ailleurs victimes les étudiants issus des couches les plus défavorisées.

Mais, au total, c'est parce que cette réforme est à la hauteur de son ambition, à la hauteur de ses enjeux fondamentaux pour notre pays, qu'il m'a paru nécessaire, monsieur le ministre, de replacer le débat là où il aurait dû toujours se situer — au niveau de l'avenir des jeunes, de l'avenir de notre société — et aussi de vous apporter la confirmation de notre total soutien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de tradition, l'enseignement de la médecine est dispensé par des professeurs dont l'appartenance à l'Université est en tous points comparable à celle des autres spécialités : droit, sciences ou lettres. Cet enseignement recouvrait celui de la pharmacie et de l'odontologie. Ces derniers sont devenus de plus en plus indépendants par rapport à celui de la médecine. C'est ainsi que depuis la loi de 1968, les unités d'enseignement et de recherche de pharmacie et d'odontologie, confondues antérieurement avec les facultés de médecine, ont obtenu actuellement leur enseignement spécifique.

L'évolution prévisible est que demain encore davantage, la pharmacie et l'odontologie réclameront, par rapport à la médecine, leur propre spécificité hospitalo-universitaire. Il faudra qu'assez tôt le Gouvernement se préoccupe à ce niveau de la répartition des compétences. Mon introduction a simplement pour but d'appeler une fois de plus l'attention sur le fait que l'affirmation exclusive de la spécificité des U. E. R., des U. E. R. médicales ne peut régler tous les problèmes de terrain.

Il n'empêche qu'il est louable de rechercher l'indépendance — pour travailler en paix — à condition que l'ouverture soit permise. C'est du fait de ces exigences, contradictoires que l'on évolue en ce moment en pleine confusion.

Dans une atmosphère troublée, les démarches du corps médical et du Gouvernement paraissent contradictoires. Elles le sont pour la majorité des intéressés, en train de poursuivre un objectif semblable. Et il est souhaitable — le calme étant revenu dans les esprits — que les démarches pragmatiques puissent être acceptées et soient enfin reconnues valables par tous.

Si je prends comme exemple la revendication de l'autonomie des U. E. R. médicales, afin de nommer les gens compétents dans les postes affectés, je puis affirmer que cela est inscrit, dès le début, dans le projet de loi. Il n'est, en effet, pas possible de créer en médecine un poste universitaire sans l'équivalent hospitalier. Ceci, quelle que soit la pluridisciplinarité d'universités — sciences, lettres ou droit — n'a jamais été transgressé et ne saurait l'être. S'il faut le préciser davantage dans la loi, nous ferons un pléonasme ; cela vaut bien le calme.

Si je prends l'autonomie pédagogique, celle-ci doit dans sa finalité former des médecins de qualité. Qui ne serait d'accord avec cette affirmation ? Ces préoccupations ont toujours été celles de professeurs de médecine. Mais il faut bien dire qu'au cours de ces dernières années s'est de plus en plus généralisé un enseignement spécialisé. Or il existe avec beaucoup d'exigences, certes des besoins de santé, mais également de prévention. C'est ainsi que les étudiants, conscients de leur responsabilité future dans la société, demandent depuis plusieurs années qu'on leur assure, à eux aussi, une formation plus professionnalisée. Ils continuent à exiger, à juste titre, un contact avec la réalité. L'étudiant généraliste, pour devenir médecin de famille, préfère ausculter une grippe en ville qu'assister régulièrement à une intervention à cœur ouvert dans un bloc opératoire. Or il constate que les enseignements des premier et deuxième cycles ne se soucient pas de ces préoccupations. Dans

un colloque que j'animais, voici quelques années, sur la formation continue avec Jacques Delors, j'avais constaté que les médecins généralistes étaient très mécontents pour leur pratique quotidienne de l'enseignement dispensé par les facultés, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. Les médecins de famille ont été poussés à monter des associations qui gèrent leur formation continue. Si nous ne faisons pas d'effort de remise en question dans la formation initiale, il n'est pas exclu que, de même, des formations paritaires enseignants-enseignés, présidées comme en 1968 par les étudiants, ne voient le jour. Peut-être est-ce le seul moyen d'aboutir ?

Si des mesures transitoires pour les étudiants en cours d'étude, sont obligatoires, il est aussi urgent d'aménager tout le curriculum des études et pas seulement le troisième cycle du médecin généraliste. La loi du 31 décembre 1982 le permet ; il faut en appliquer tout simplement l'esprit. Ainsi nous verrions que l'aménagement des études médicales tel que le souhaite entre autres le mouvement étudiant ne trouvera pas la solution dans une autonomie trop rigoureuse. En effet, l'ouverture à ce niveau dépasse la spécificité technique. Les contacts avec la société, les démarches avec les professionnels de santé, la consultation des usagers sont indispensables à l'ouverture, surtout à une époque où les moyens de communication rendent l'ensemble de la population avertie de cette question. L'évolution, dans ce sens est inéluctable si justement la médecine veut conserver globalement son unicité.

De telles concertations permettraient de plus, d'avoir recours, pour la sélection, à des critères plus réalistes et moins abstraits.

En conclusion, que faut-il donc penser de la spécificité hospitalo-universitaire dès l'instant où il est indispensable, à plus ou moins longue échéance, de faire participer à l'enseignement toutes les professions de santé qu'elles soient dans les hôpitaux universitaires, dans les hôpitaux non universitaires ou en pratique privée ? La définition mérite réflexion.

Des instances ou des structures interministérielles dans l'esprit de la loi devront organiser en amont du Gouvernement, la concertation entre l'enseignement, les soins et la recherche. Malgré les efforts réalisés depuis plusieurs années, les résultats sont timides dans cette direction.

La loi de 1968 a voulu décloisonner à l'intérieur des universités. Celle que nous étudions en ce moment veut ouvrir à l'extérieur des universités.

M. Claude Evin. Très bien !

M. Louis Lareng. La conjonction de ces deux forces devra nous permettre, grâce à vous, monsieur le ministre, d'adapter les structures aux exigences de notre temps et de donner à nos jeunes, au-delà des structures figées, des moyens pour les aider à résoudre les problèmes professionnels, sociaux et culturels.

Il serait dangereux, à terme, d'arrêter dès aujourd'hui des mesures irréversibles. Il est donc souhaitable de conserver à votre projet de loi, monsieur le ministre, toute la souplesse qui l'a inspiré et de rejeter d'ores et déjà des débats les inspirations politiques malsaines qui voudraient l'asservir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, en 1968 j'ai eu la chance de participer avec M. le ministre Edgar Faure à l'élaboration, durant plusieurs mois, de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. On a parlé de pluridisciplinarité, d'autonomie des universités ; on a largement parlé de la participation. Tout cela s'est traduit par une loi qui a été votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale.

En comparaison de ces discussions passionnées que nous avons eues à l'époque, le projet que vous nous présentez me paraît particulièrement décevant.

Pourtant, je vous ai écouté attentivement ce matin égrener des principes auxquels chacun de nous pourrait souscrire et dont vous énonciez qu'ils sous-tendaient les caractéristiques de votre projet de loi : cohérence de formation de l'enseignement supérieur ; ouverture de l'université sur la vie pour aller vers une véritable démocratie ; autonomie fondée sur des rapports contractuels.

Quel excellent catalogue ! quel merveilleux programme ! quelles belles intentions ! Hélas ! pour moi, comme pour nombre de mes collègues, comme pour la foule des professeurs de l'enseignement supérieur, sans parler des étudiants, personne ne reconnaît dans les soixante-huit articles de votre projet de loi la traduction de vos pensées, de vos intentions initiales ; c'est à se demander quelquefois si l'un et l'autre sont de la même plume. Personne d'ailleurs ne se pose longtemps la question sur nos bancs, tant nous connaissons tous la domination absolue du pouvoir syndical sur les structures de votre ministère.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Robert Galley. Le but des syndicats politisés qui vous entourent est clair : ils veulent, à travers ce projet, et plus encore à travers la rédaction de la cinquantaine de décrets qu'ils rédigeront avec soin...

M. Bruno Bourg-Broc. Cinquante au moins !

M. Robert Galley. ...asseoir leur domination sur les universités et les grandes écoles.

Pour ce faire, il convient naturellement de dissimuler ces objectifs derrière le rideau de fumée des bonnes intentions. C'est aujourd'hui chose faite.

Mon premier propos, dans le cadre des dix minutes qui me sont imparties, s'axera sur le rejet de la sélection qui fut l'un des thèmes majeurs qu'avec courage vous avez développés ce matin.

Pour me faire comprendre, je choisirai un exemple, qui serait transposable dans d'autres domaines.

Que voyons-nous s'opérer sous nos yeux dans le domaine de prédilection qui semble être le vôtre — je veux parler du domaine de l'enseignement supérieur scientifique, sur lequel je crois avoir moi-même quelque compétence ? Sur une classe d'âge de 860 000 jeunes environ, 35 000 obtiennent le bac C et apparaissent aptes à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur scientifique ; ils représentent 5 p. 100 environ. Cette fraction — et personne, je pense, ne me contredira — est, à l'évidence, trop faible pour alimenter correctement l'enseignement supérieur. Vous parlez d'augmenter le nombre des étudiants accédant au premier cycle. Commencez par accroître le nombre de ceux qui sont susceptibles d'aborder les disciplines scientifiques. Et, au lieu de larmoyer et de vous lamenter sur la ségrégation sociale, comme vous l'avez fait et comme d'autres l'on fait tout à l'heure, faites en sorte, monsieur le ministre, que, dans l'enseignement secondaire — qui est, en quelque sorte, la source de l'entrée dans le premier cycle de l'enseignement supérieur — l'on étende la filière C et l'on valorise les filières D, E et F. Faites en sorte, avec vos services, que, chaque année, 60 000 jeunes au moins ayant les connaissances mathématiques et physiques suffisantes puissent aborder les études universitaires. Ils auront alors une complète liberté d'orientation et vous n'enregistrerez plus cette sélection par l'échec, dont je reconnais avec vous qu'elle est scandaleuse à l'époque actuelle.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Robert Galley. Jugeons-en sur les flux d'étudiants : en 1980, sur 28 000 élèves ayant abordé le premier cycle, 10 000 seulement ont pu obtenir leur diplôme de fin de premier cycle et sur les 12 000 ayant abordé le deuxième cycle, en tenant compte naturellement des 2 000 élèves venus des classes préparatoires aux grandes écoles, seulement 7 300 ont obtenu des diplômes de fin de deuxième cycle. Pour conclure sur ce point, j'ajoute que 1 500 seulement ont obtenu la thèse de spécialité universitaire ou la thèse de docteur-ingénieur. Quinze cents sur trente mille : quel gâchis ! quelle hécatombe !

Comparons maintenant ces données à celles de la filière parallèle, c'est-à-dire les classes préparatoires aux grandes écoles. En cette même année 1980, 14 500 sont entrés en classe de mathématiques préparatoires. De plus en plus, on trouve dans ces classes des jeunes gens se préparant aux études de médecine, aux études de biologie, au concours d'I. E. C. et de l'E. S. E. C., ce qui devrait alerter vos services et, en bonne logique, vous amener à accroître le nombre de ces classes plutôt que d'essayer de le réduire.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Robert Galley. Sur ces 14 500 élèves, environ 11 500 sortiront diplômés des écoles supérieures techniques ou scientifiques. Ici, il n'y a pas de sélection appréciable par l'échec.

Monsieur le ministre, faut-il aligner les grandes écoles et les instituts sur l'université, comme le propose, au nom de l'uniformité, votre projet de loi, ou bien faut-il tenter de trouver, pour les universités, des voies analogues, sinon identiques, à celles qui font le renom ou le succès de nos grandes écoles ? Au pays de Descartes, doit-on, pour que les choses aillent mieux, essayer de s'inspirer de ce qui marche, de ces filières à l'issue desquelles il y a deux ou trois places offertes par diplômé, ou de celles qui échouent ?

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Robert Galley. Notre opposition délibérée, virulente même, vient de ce que vous avez, vous et vos syndicalistes, choisi de dégrader ce qui marche au profit de ce qui fonctionne imparfaitement.

M. Jean Natiez. C'est faux !

M. Robert Galley. Voilà pourquoi ce projet est dramatique, pour notre jeunesse d'abord, pour notre pays ensuite.

Voilà pourquoi notre jeunesse rejette cet ensemble de fausses solutions à ses problèmes. Les jeunes savent bien que leur ouvrir toutes grandes les portes du premier cycle de l'université, qui débouche au mieux sur l'incertain, et leur demander de

préparer dans des classes, que vous voulez inconsidérément surcharger, l'inévitable concours d'entrée dans le deuxième cycle, est une abominable duperie.

Ce qu'elle réclame, c'est qu'on ouvre largement les voies d'une insertion professionnelle réelle parce que directement en prise sur les réalités de l'économie.

La V^e République peut être fière de la création des instituts universitaires de technologie. Mais qu'attendons-nous pour les multiplier ?

Vous parlez de technique de pointe. Qu'attendez-vous pour fermer les sections d'université qui, au vu et au su de tous, forment des diplômés au rabais ?

Vous riez, monsieur Natiez ? Mais pensez donc un peu à l'université de Vincennes, que Mme Saunier-Seitè, qui était tellement critiquée, a fermée et fait raser au bulldozer. Vous souvenez-vous que l'on y distribuait des diplômes à des chevaux de course, et pensez-vous qu'à l'étranger l'université française accroissait son renom à travers de pareilles pratiques ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Guy Ducloné. N'importe quoi !

M. Jean Natiez. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Galley ?

M. Robert Galley. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Natiez, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Natiez. Si je riais, monsieur Galley, c'est parce que je mesurais tout le contraste qui existe entre vos propos de ce soir et ceux que vous tenez pour amener les étudiants. Vous affirmez à ces derniers que ce projet de loi instaure la sélection et, là, vous parlez de supprimer les universités.

M. Bruno Bourg-Broc. Il n'a pas dit cela !

M. Jean Natiez. M. Galley a cité l'exemple de Vincennes !

M. Robert Galley. Je ne vois pas très bien ce que j'ai pu dire qui vous fasse penser cela. Je demande simplement, monsieur le professeur, que l'on aligne les universités sur ce qui « marche », c'est-à-dire sur les grandes écoles et les instituts universitaires de technologie. Ces derniers font, jusqu'à nouvel ordre, partie de l'université. Or j'étais justement en train de les magnifier.

M. Jean Giovannelli. On ne rase pas une université au bulldozer !

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, je prends un cas concret. Voilà quelque quatre années qu'un département d'électronique a été créé à l'institut universitaire de technologie de Troyes. Les étudiants qui sortent aujourd'hui de cet I. U. T., dont vous devez être fier, se voient offrir trois ou quatre places à la sortie. Mais il faut savoir aussi qu'on n'admet dans cet institut que le quart des étudiants qui demandent à y entrer.

Ne cherchons donc pas à faire des réformes prestigieuses, ne cherchons pas à attacher notre nom à des réformes d'ensemble. Regardons ce qui marche, regardons ce qui ne marche pas et essayons de nous inspirer de ce qui marche.

Ce qui est insupportable pour la nation, pour la jeunesse, c'est l'échec, avez-vous dit. Alors, pourquoi l'organiser ? Lorsqu'on vous parle des universités de Compiègne ou de Marseille, monsieur le ministre, dont chacun conviendra avec moi qu'elles ont réussi puisque la liaison que vous recherchez avec l'économie y a été particulièrement satisfaisante, pourquoi déclarez-vous qu'il s'agit là de statuts dérogatoires qui devront rentrer dans le rang ? Franchement, au bout du compte, ne serait-ce pas le succès qui vous gêne ?

Le deuxième point de mon propos portera sur la recherche.

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique a été débattu et voté l'année dernière. Il avait fait apparaître des objectifs très ambitieux. Je citerai un seul chiffre : une augmentation des effectifs de 4,5 p. 100 par an avait été prévue pour les enseignants-chercheurs. L'effort de formation à mener est considérable.

Ce projet de loi s'était attaché par ailleurs à prévoir des structures et des dispositions concrètes mieux adaptées à l'interaction avec le monde industriel. Cette démarche, nous l'avions approuvée car dans un monde changeant, complexe, seules seront efficaces les structures souples et adaptatives.

J'ai cherché, nous avons cherché ! Que retrouvons-nous de tout cela dans vos soixante-huit articles ?

L'article 4, pour les alinéas duquel j'utiliserais volontiers le terme de truisme, comme le faisait avec insolence M. Roland Dumas tout à l'heure, égrène un catalogue de bonnes intentions et de souhaits. Rien de concret, aucune idée nouvelle, aucune précision !

L'article 14 indique que le troisième cycle est une formation à la recherche et par la recherche. Il peut conduire à l'élaboration et à la soutenance d'une thèse, qui doit prouver l'aptitude à la recherche. Où est l'enthousiasme, où est l'inspiration ?

On aurait pu dire : l'Université qui a mission de former notre jeunesse, avenir de notre pays, doit avoir à tous les niveaux une activité intense et généralisée de recherche portant sur notre vie économique comme sur notre vie culturelle, tout en formant l'esprit et le caractère de ceux qui, à leur tour, sont destinés à la recherche.

On aurait pu détailler le cursus de la carrière de chercheur. On aurait pu préciser la nature des passerelles entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre recherche universitaire et recherche industrielle.

Vous auriez pu définir le financement spécifique des enveloppes recherche. Vous auriez pu vous pencher sur la création du doctorat de science et technologie. Vous auriez pu... mais je m'arrête.

Voilà ce que nous pouvions attendre de ce projet de loi, au lieu d'y trouver détaillées, au-delà de ce qui est supportable, les mesures précisant la composition des conseils d'administration de l'université, à l'unité près, ou la possibilité qu'aura le recteur d'académie de se faire représenter aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Quelle ambition.

Ce projet est non seulement décevant, il est détestable. Il ne se préoccupe qu'en apparence de la jeunesse de notre pays. Il s'occupe en fait des intérêts catégoriels et de la volonté de domination de ceux que, pour un temps encore, vous croyez être vos électeurs et qui, à l'épreuve des faits, demain, vous lâcheront.

Je pense, monsieur le ministre, que la jeunesse de France méritait mieux, et en tout cas plus de considération pour son intérêt et pour son avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française).

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté par le Gouvernement constitue un enjeu capital pour les étudiants, pour les enseignants et autres personnels universitaires et, en définitive, pour le pays tout entier.

Malgré les mesures de sauvegarde adoptées depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, l'enseignement supérieur demeure marqué de façon intolérable par les mauvais coups que n'a cessé de lui porter la droite. On a déjà dit à cette tribune qu'un étudiant sur deux est éliminé de l'Université sans diplôme, que la quasi-totalité des enfants d'ouvriers n'a pas droit aux études supérieures, que pendant la dernière décennie, la France, pour le taux d'accès d'une classe d'âge aux études supérieures, a reculé du troisième au septième rang mondial, et cela alors que l'on forme aujourd'hui à peine plus d'ingénieurs et autres cadres qu'il y a dix ans et qu'on ne couvre pas la demande du pays en cadres qualifiés.

Il faut répéter ces chiffres qui démentent les discours paperaux de ceux qui ont la mémoire courte.

Il est grand temps d'amener l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins sociaux auxquels il doit répondre. Et nous nous félicitons que commence aujourd'hui, en dépit des obstructions de toute sorte de la droite, le débat sur ce projet de loi qui inscrit l'enseignement universitaire dans l'action pour le redressement économique, social et culturel du pays.

Je voudrais, pour ma part, insister sur le fait que la réussite de la réforme est nécessairement associée à la pleine réalisation d'une condition essentielle, la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Démocratiser l'enseignement supérieur répond tout d'abord à un souci élémentaire de justice sociale. Au nom de quel principe un enfant issu d'un milieu défavorisé serait-il presque toujours condamné, comme c'est le cas actuellement, à ne jamais fréquenter l'Université ? Les gens de ma génération qui ont lu *La Terre des hommes* se rappelleront toujours la métaphore de l'auteur sur Mozart assassiné. C'est une métaphore à toujours méditer. Qui a intérêt à accepter que l'Université soit toujours, dans son recrutement, l'image inversée de la nation ?

Démocratiser l'enseignement supérieur, c'est répondre à une immense exigence d'efficacité. A l'heure où le pays doit trouver les millions de travailleurs hautement qualifiés dont il a besoin, il est indispensable de rompre avec un système qui décourage ou rejette, sans qualification, des centaines de milliers de jeunes, donc qui organise un gâchis permanent des intelligences et des ressources intellectuelles et empêche l'élévation nécessaire du niveau général d'éducation, l'enrichissement réciproque des différentes composantes de la culture et les possibilités de mutations professionnelles et culturelles.

Assurer le développement économique scientifique, artistique, d'un grand pays comme le nôtre, lui assurer un grand rayonnement, une part active dans l'action pour la coopération internationale et pour la paix, donner à ses habitants les moyens d'une compréhension entre les hommes et les bases de la compréhension du monde, et je songe ici à une pensée du professeur Langevin, tout cela exige que l'on soit en mesure de fournir à une part beaucoup plus importante de sa population une formation et des qualifications de niveau supérieur.

A l'heure où le pays est appelé à réaliser un effort technologique et scientifique sans précédent pour sortir de la crise, il est urgent de mettre fin à un enseignement universitaire ségrégué. Un tel enseignement ne peut pas être un enseignement de qualité puisqu'il ne vise pas à analyser et à surmonter les difficultés des étudiants, mais bien plus à écarter du chemin ceux qui trébuchent.

Pour que soient assurées la qualité même de l'enseignement supérieur et, par conséquent, son aptitude à répondre aux besoins présents et à venir du pays, il faut, au contraire, avoir pour principe que l'accès au savoir ne peut fondamentalement pas être réglé par élimination, par discrimination sociale ou culturelle.

L'enseignement supérieur, pour assumer son rôle, doit recourir et intégrer la diversité des conditions sociales et culturelles, s'ouvrir à l'ensemble des couches sociales de notre pays et entretenir avec elles un rapport d'enrichissement mutuel.

C'est à cette condition qu'il pourra remplir sa mission exigeante qui suppose la reconnaissance du droit de toutes les opinions à s'exprimer, la nécessité du débat et la confrontation critique avec toutes les expériences sociales.

C'est à cette condition, par exemple, qu'il pourra apporter sa contribution à l'épanouissement des initiatives des salariés des entreprises dans le cadre de la loi sur l'extension des droits des travailleurs.

Non, décidément, la démocratisation de l'enseignement supérieur n'est pas un luxe. En aucun cas elle ne s'oppose pour nous à l'efficacité, tout au contraire : démocratisation et efficacité sont deux exigences qui avancent du même pas pour contribuer au développement économique, au progrès social, à l'épanouissement personnel et professionnel de tous, à l'élévation même du niveau de l'enseignement supérieur.

Cette démocratisation nécessaire doit d'abord concerner le recrutement de l'enseignement supérieur. Celui-ci doit, en effet, accueillir un nombre beaucoup plus élevé d'étudiants en formation initiale comme en formation continue.

A cet effet, il est indispensable qu'un effort sans précédent soit accompli pour dégager les moyens qui permettent de développer l'aide sociale directe aux étudiants. Nous pensons en particulier qu'il conviendra de revoir les critères d'attribution des bourses, d'augmenter leur nombre, d'améliorer leur taux et de prévoir des dispositions spécifiques pour les étudiants salariés et, plus généralement, nous estimons que cet élargissement de l'accueil des étudiants pour une meilleure formation serait inconcevable sans une augmentation substantielle de l'ensemble des moyens consacrés à l'enseignement supérieur.

Notre groupe, pour sa part, agira pour que le budget 1984 soit l'occasion de porter les crédits accordés au système des études supérieures au niveau de l'ambition qui lui est assignée.

Mais la démocratisation doit aussi concerner le fonctionnement et les institutions de l'enseignement supérieur lui-même. Comment, en effet, imaginer une gestion de l'Université conforme aux intérêts du pays sans une bonne représentation de tous ses personnels et usagers — ou partenaires, puisque le mot « usager » a paru choquer, ce matin — au sein d'instances de décision élues selon un scrutin proportionnel ?

Pour que l'enseignement supérieur joue efficacement son rôle créateur et critique, pour que ses personnels et ses étudiants, dans le pluralisme des idées et la confrontation des points de vue, y déploient pleinement leurs capacités, une claire garantie des droits et libertés individuelles et collectives est par ailleurs nécessaire pour l'ensemble des membres de la communauté universitaire.

Pour assurer leur indispensable ouverture sur la vie, il faut permettre aux universités et à leurs étudiants d'aller à la rencontre de l'ensemble des composantes de la vie professionnelle et permettre, en retour, à ces dernières d'aller vers les universités pour leur communiquer, dans un échange mutuellement intéressant, leurs connaissances et leur savoir-faire.

Enfin, pour rendre possible une répartition des formations supérieures répondant bien à l'évolution des besoins locaux ou nationaux en qualification et au choix des étudiants, la réforme doit organiser un recours large et permanent aux instances régionales et nationales.

Le projet de loi proposé par le Gouvernement, nous l'avons déjà dit dans cette assemblée comme dans tous les débats que nous avons menés avec les étudiants et le personnel universitaire, devrait déjà permettre un grand progrès dans la démocratisation du système d'enseignement supérieur.

Toutefois, le groupe communiste fera des propositions pour renforcer le caractère démocratique du texte. Il va le faire, parce que la démocratie, je le répète, est la clé de la réussite de la réforme des études supérieures, parce qu'elle figure parmi les objectifs fondamentaux qui sont les nôtres, mais aussi parce qu'elle est son principal outil et parce que, en définitive, c'est la démocratie qui garantit la cohérence de la réforme de l'enseignement supérieur, tout comme la cohérence des choix et des actions qui engagent le pays aujourd'hui dans la voie du redressement national. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre, personne ne soupçonne la gauche française d'être malthusienne en matière d'enseignement. Toute l'histoire du mouvement des travailleurs depuis la Révolution fonde la liberté et le développement économique sur la diffusion du savoir et sur l'efficacité de la recherche.

Notre programme en ce domaine ne devrait être une surprise pour personne, puisque les socialistes l'ont publié bien avant 1981, dans un livre au titre explicite : *Libérer l'école*. Nous y disions clairement l'urgence d'une relance de la fréquentation des lycées, généraux ou techniques, et des universités. L'avenir de la France, nous le savons, dépend de l'élévation de qualification des travailleurs, jeunes ou déjà engagés dans la vie professionnelle.

Notre choix est donc clair et nous le disons à ceux qui, de bonne loi, manifestent : nous voulons plus d'étudiants en formation initiale, plus de travailleurs en formation continue. C'est là le pendant obligé de notre politique de reconstruction industrielle et économique.

Or, je tiens à le souligner ici face aux critiques qui ont déferlé tout à l'heure, un coup d'arrêt s'imposait dans ce domaine. Le septennat de M. Giscard d'Estaing, et en particulier le ministère de M. Barre, victime tout à l'heure d'une curieuse amnésie, ont vu une entreprise acharnée de dévalorisation de l'université et de dévalorisation des formations qu'elle distribue. Cette campagne, hélas ! a donné des résultats. Les cinq dernières années de l'ancien régime, comme on dit, le nombre des étudiants, qui n'avait cessé de grossir depuis la guerre, a commencé à stagner et même, dans nombre d'universités et de disciplines, à régresser. La croissance des grandes écoles et des moins grandes n'a pas compensé, et de loin, cet affaissement. Et celles-ci n'apportent pas les mêmes services car, si elles dispensent une formation de grande qualité, irremplaçable dans nombre de domaines, leur apport à la recherche, à quelques brillantes exceptions près, est limité.

Le régime précédent a gravement nui au service public en laissant se développer le thème de l'« université-parking », évitant à des jeunes, par une demi-oisiveté, de connaître la dureté du travail et les épreuves du chômage. La seule réponse à cette image complaisamment véhiculée par la presse de droite eût consisté à moderniser les formations supérieures, à les confronter au monde du travail. Les moyens en ont été refusés à l'université. Sa participation à la formation continue, excellente école de rénovation pédagogique, a été découragée. Le renouvellement des équipes d'enseignants-chercheurs a été stoppé, au risque de stériliser la recherche.

Il faut reconnaître aujourd'hui — et c'est tout à votre honneur — que la seule arrivée de la gauche au pouvoir a renversé le sens de l'évolution. Parce qu'ils ont eu l'impression d'être reconnus, étudiants et professeurs ont repris foi en l'Université. Entre la rentrée de 1981 et celle de 1983, le nombre des lycéens et des étudiants aura crû de 115 000 unités. Ce chiffre a son importance et, face à la dizaine de milliers de manifestants qui refoulaient tout à l'heure sur le pont de la Concorde, ces cent quinze mille-là pèsent d'un autre poids : ils sont l'affirmation que vous avez vu juste, que nous avons vu juste, que la France est bien décidée à reconstruire son instrument de formation.

M. Jean Natiez. Très bien !

M. Jacques Guyard. Cette donnée exprime l'optimisme retrouvé, conforté par le coup d'arrêt enfin porté à la montée du chômage.

Mais ces retrouvailles de l'Université et de la nation ont leur contrepartie : à ces étudiants plus nombreux et plus motivés, il faut offrir la gamme de formations qui leur permettra de trouver du travail et de prendre leur part du redressement national. Sinon, nous risquerions de retomber effectivement dans la déception rapide. La sélection feutrée mais massive, par abandon.

Votre projet, monsieur le ministre, répond à la question et vient à son heure. Pas de démocratisation durable de l'Université sans une véritable formation professionnelle, pas de forma-

tion professionnelle sérieuse sans ouverture précise sur l'économie régionale et nationale, et sans un travail d'orientation et de sélection.

Aujourd'hui, 47 p. 100 des étudiants « disparaissent » au cours du premier cycle d'études supérieures. C'est là la pire des sélections, celle qu'on n'avoue pas, celle qu'on n'affiche pas. J'ai entendu tout à l'heure un orateur de l'opposition vanter la sélection par concours — la seule démocratique, disait-il. Je suis parfaitement d'accord avec lui, mais je lui reproche d'avoir, pendant vingt-trois ans, avec ses amis, laissé jouer cette sélection insidieuse dont chacun sait qu'elle est la plus efficace pour éliminer les jeunes issus des classes les plus défavorisées.

Si l'on veut en sortir, il faut diversifier les formations dès le premier cycle, et surtout dans le second cycle. Non pour tuer les formations générales — évacuons ce faux procès — qui se donnent pour but l'approfondissement d'une discipline jusqu'à la pratique de la recherche. Les formations sont et resteront au cœur des missions de l'enseignement supérieur. Mais chacun sait aussi qu'une maîtrise de philosophie ou de botanique, d'histoire ou d'espagnol, si elle arme l'esprit pour aborder quantité de métiers, appelle un complément de formation à finalité clairement professionnelle pour s'imposer sur le marché du travail. C'est cela également que nous entendons par « professionnaliser » l'Université. Nous savons que, sur ce plan, la grande majorité des étudiants attendait avec impatience les mesures que vous proposez.

A son tour, la professionnalisation nous oblige à parler de sélection et de moyens : sélection — n'ayons pas peur du mot — car toute formation professionnelle suppose la pratique d'un outil, d'une technologie avancée. Or, par définition, cet outil, dans l'état du parc et à une date donnée, n'autorise qu'un certain nombre d'heures-élèves. Le nier signifierait que l'on peut apprendre l'informatique sans toucher un ordinateur ou la chirurgie sans entrer dans une salle d'opérations. Il fallait donc le dire, en précisant à quels niveaux et pour quelles formations la sélection peut apparaître. Sur ce plan, nous essaierons de rendre l'article 13 encore plus explicite.

Il faut aussi parler des moyens. L'Etat définira les siens à travers la loi de Plan et le budget. Mais dans cette affaire, l'Etat n'est pas seul en cause, ce qui ne conduit à repousser un nouveau faux procès. Ce projet, prétend-on, enserrerait l'université dans un carcan qui lui interdirait toute initiative.

Certes, le projet est précis quant au statut des universités, car la démocratie exige des statuts précis. En revanche, il respecte l'autonomie et encourage l'initiative en élargissant les possibilités de dégager des recettes propres, par la valorisation de la recherche, et par un engagement plus important dans la formation continue. Surtout, il prévoit des contrats avec l'Etat et avec la région.

A nos yeux, ces contrats sont l'une des pièces maîtresses de votre dispositif. Grâce à eux, l'Université affirmera plus fortement sa vocation de service public et son imagination créatrice pour rendre plus efficace ce service public.

Par la richesse intellectuelle de ceux qui la peuplent, enseignants et étudiants, l'Université peut apporter beaucoup plus, nous en sommes convaincus, au développement économique, social et culturel de notre pays. Encore faut-il le lui demander : cela n'avait pas été fait auparavant. Merci de le faire aujourd'hui ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre, ce matin, vous avez affirmé que rien ne se ferait sans le concours de la communauté universitaire.

Dans votre conclusion, vous avez insisté sur le rôle essentiel des personnels enseignants et administratifs dans la mise en place de votre réforme.

D'ailleurs, dans votre projet, vous consacrez une part importante du titre IV à la place de ces personnels dans l'Université. Mais, ainsi que vous l'avez rappelé à diverses reprises, le texte n'aborde pas la question des carrières et des statuts qui fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales et professionnelles. Néanmoins, ce problème apparaît inséparable du texte. C'est pourquoi je vous présenterai quelques remarques à ce sujet.

La décennie 60 a été caractérisée par un brutal gonflement des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur et par un recrutement important de personnels enseignants et non enseignants. Néanmoins les universités ont continué à être gérées par une minorité d'enseignants, celle des professeurs titulaires de chaire.

C'est pourquoi, en 1968, la première revendication du corps enseignant a été la participation qui, accordée sous la pression des événements, n'a jamais été acceptée par les mandarins les plus conservateurs et par la droite qui n'a eu de cesse d'en

réduire la signification et la portée. Progressivement, le poids des enseignants les plus nombreux et des étudiants a été réduit dans l'ensemble des conseils.

Durant le septennat précédent, Mme Saurier-Séité a parachevé avec brutalité cette politique de mise au pas de la majorité du corps enseignant, réduite à la portion congrue dans les conseils et dans les instances de promotion et d'élection de ses pairs.

C'est pourquoi le présent projet constitue un progrès considérable : au-delà des niveaux de recherche et de responsabilité différents, il reconnaît, en effet, l'existence d'une communauté enseignante unique dont la diversité s'exprimera, non pas en fonction de élvages catégoriels ou disciplinaires bien dépassés, qui ont malheureusement transformé nombre d'universités en juxtaposition de citadelles archaïques, mais en fonction de grands choix de politiques de l'enseignement et de la recherche.

D'ailleurs, il est pour le moins surprenant que les détracteurs de cette unification du corps électoral invoquent la nécessité de choix fondés sur la valeur personnelle et non sur l'appartenance syndicale, quand on sait avec quel acharnement ils ont favorisé, sous le régime précédent, l'élimination, dans toutes les instances, de celles et de ceux dont le tort était de se réclamer de l'esprit de la loi de 1968 !

Nous apprécions également que ce projet tienne compte de l'ensemble des fonctions assumées par les enseignants chercheurs : enseignement, bien sûr, incluant formation initiale et continue, tutorat, orientation, conseil et contrôle des connaissances, mais aussi recherche, liaison avec l'environnement économique, social et culturel, coopération internationale, enfin gestion des établissements. Nous souhaitons vivement que cette diversité de fonctions, qui répond d'ailleurs à la réalisation de toutes les missions de l'enseignement supérieur, soit réellement prise en compte dans l'avancement et dans la promotion des enseignants chercheurs.

L'article 54 répond à ce souhait, mais la politique jusqu'alors suivie par les instances nationales et locales d'évaluation des qualifications des enseignants chercheurs a trop souvent fait apparaître une volonté de restreindre au seul critère de la recherche cette appréciation diversifiée présentée dans le projet.

Vous avez affirmé, monsieur le ministre, que l'on ne pouvait être enseignant dans le supérieur si on ne démontre pas que l'on est apte à faire de la recherche. Personne ne le niera ! Encore serait-il souhaitable de pouvoir moduler dans le temps l'équilibre entre les diverses fonctions de l'enseignant chercheur, sans que la priorité provisoire accordée à l'une d'entre elles n'entraîne un retard de carrière ou un alourdissement du service d'enseignement.

Par ailleurs, si la diversité des fonctions que doit assumer l'enseignant chercheur alourdit sensiblement sa tâche, elle n'a de signification que si la formation initiale et continue de ces enseignants échappe à la conception actuelle, trop étroitement disciplinaire et académique. Elle doit, bien sûr, mieux prendre en compte le rôle pédagogique fondamental de l'enseignant du supérieur mais aussi s'ouvrir en direction des aspects économiques et sociaux et comporter des contacts avec le monde extra-universitaire, contacts qui faciliteront l'objectif de professionnalisation affirmé dans le projet avec vigueur.

Le succès de la politique que vous entendez mettre en œuvre dans l'Université tient pour beaucoup, et vous le savez, à l'engagement total des enseignants dans la réalisation des diverses missions qui sont les leurs. Vous avez raison, monsieur le ministre, d'attendre beaucoup des enseignants, et de vouloir mettre fin à quelques abus qui ternissent l'image des universitaires — je pense, en particulier, à l'obligation de résidence, rarement respectée par ceux-là même qui sont toujours prêts à dénoncer le laxisme de la loi !

Mais il sera particulièrement souhaitable que vous donniez à ces mêmes enseignants des assurances quant à leur avenir et à leurs carrières.

L'université française regroupe actuellement environ 43 000 enseignants. Aucun corps enseignant ne connaît une telle hétérogénéité de situation. Pourtant, il s'agit d'accomplir une mission d'enseignement souvent de même nature. Personnels sans statut cotoient des personnels qui en ont un ; traitements aux échelles lointaines avoisinent des rémunérations proches du S.M.I.C. ; membres des corps du second degré approchent ceux qui relèvent de l'enseignement supérieur.

Cette complexité invraisemblable et incompréhensible constitue sans doute l'un des éléments les plus lourds de l'héritage que vous avez reçu, monsieur le ministre, de vos prédécesseurs, plus soucieux de parer au plus pressé et de recruter des enseignants au moindre prix que de garantir une formation et une carrière digne de ce nom aux professeurs de l'Université.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Jean Proveux. Mais plus grave : l'atomisation du corps enseignant en des dizaines de corps et de catégories a rapidement entraîné le maintien des situations précaires, le blocage des promotions et des avancements et l'écoeurement profond de celles et de ceux qui ont sacrifié des années à la recherche sans pouvoir prétendre à autre chose qu'au maintien dans un poste d'assistant ou de maître-assistant.

Si je rappelle ces données, monsieur le ministre, ce n'est pas seulement pour souligner la lourdeur de votre tâche, c'est aussi pour inviter à un peu plus de pudeur les membres de l'opposition et leurs amis de l'U.N.I. ou du syndicat autonome qui voudraient nous faire croire, à l'instar de M. Debbasch, que vous n'avez plus d'interlocuteur dans l'Université.

Au contraire, c'est une très large majorité d'enseignants qui a voulu le changement, et vous ne risquez guère de retrouver sur l'esplanade des Invalides ceux qui ont subi les méfaits de la politique de Mme Saurier-Séité ou de M. Sauvage, exception faite d'un quarteron de nostalgiques d'un mandarinat révolu. (Exclamation sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Déjà les mesures que vous avez prises en faveur des vacataires et des assistants non titulaires, les facilités de promotion accordées aux assistants et maîtres-assistants ont sensiblement amélioré la carrière de ceux des enseignants qui connaissent les situations les plus instables.

Par ailleurs, ce projet a déjà le mérite, en définissant les quatre catégories de personnes appelées à assurer l'enseignement, de mettre fin à une disposition extrêmement dangereuse de la loi de 1968 qui permettait de faire appel à des étudiants « qualifiés », et cela sans doute au nom de la qualité de l'enseignement supérieur, monsieur Bourg-Broc !

M. Bruno Bourg-Broc. Merci, monsieur Proveux !

M. Jean Proveux. Cette disposition a contribué à accroître le nombre des jeunes enseignants en position instable, qui n'avaient donc le choix qu'entre le franchissement de la porte étroite de la titularisation ou le chômage.

La carrière des enseignants du supérieur doit donc être enfin examinée avec sérieux. Certes, ce n'est pas l'objet précis de la loi d'orientation, mais qu'il nous soit permis d'exprimer les souhaits de la grande majorité des enseignants du supérieur.

Mon premier souhait serait que reprenne un recrutement tari depuis plusieurs années avant mai 1981, ce qui a entraîné le vieillissement du corps enseignant et la mise à l'écart de l'Université de nombreux jeunes chercheurs de talent.

Du reste, ce recrutement sera rendu nécessaire pour renforcer la professionnalisation de nombreuses filières.

Mon second souhait sera l'unification au maximum du recrutement et de la carrière de ces enseignants. La création, que vous envisagez, monsieur le ministre, de deux corps dans l'enseignement supérieur, ne risque-t-elle pas de maintenir un niveau de blocage dans le déroulement de la carrière des enseignants, alors même que ceux-ci auront atteint le niveau de qualification — vous le souhaitez à juste titre, — reconnu par une instance nationale ?

Enfin, mon dernier souhait sera que cette organisation statutaire renouée soit complétée par des mesures particulières réglant la situation originale des enseignants des E.N.S.A.M., des membres des corps du second degré, des enseignants associés et des lecteurs.

Beaucoup de remarques concernant le personnel enseignant peuvent être reprises pour les personnels non enseignants, encore appelés personnel A.T.O.S. Regroupant environ 45 000 ingénieurs, techniciens, administratifs, ouvriers et agents de service, le personnel A.T.O.S. est caractérisé, plus encore que le personnel enseignant, par l'existence d'une forte proportion de contractuels — plus de 40 p. 100 — et de personnels hors statut, ce qui est proprement scandaleux.

Plus encore que les enseignants, les personnels A.T.O.S. souffrent de la multiplicité et de l'incohérence de leurs statuts, aboutissant à faire exercer les mêmes fonctions par des agents percevant des rémunérations très différentes, surtout depuis la multiplication des embauches sous contrats divers, publics ou privés, que les gouvernements d'avant mai 1981 avaient vigoureusement encouragées.

Le premier mérite de la loi d'orientation est de reconnaître l'existence de ces personnels, alors que celle-ci n'apparaissait, dans le texte de 1968, qu'à travers une représentation limitée dans les conseils d'université.

Mais il importe d'élargir le rôle reconnu par la loi à ces personnels. Il se limite plus, en effet, au seul fonctionnement des établissements, car ces personnels contribuent souvent et directement au processus d'enseignement et de recherche et à son développement. Une amélioration du texte aurait le mérite de souligner l'intégration croissante à la communauté universitaire de ces personnels.

Si ce rôle élargi des personnels A.T.O.S. est reconnu par notre assemblée, il apparaît logique d'assurer leur représentation dans les trois conseils prévus par la loi, et pas seulement dans le conseil d'administration et le conseil des études et de la vie universitaire.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le président, je vais m'efforcer d'abrégé.

Le second mérite du projet est de reconnaître, dans l'article 51, que tous les emplois permanents des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel doivent être occupés par des fonctionnaires. C'est un pas en avant considérable, salué comme tel par l'ensemble des personnels concernés.

Mais il sera nécessaire d'aller plus loin que la fonctionnarisation de ces personnels, en simplifiant et en unifiant le plus possible les multiples statuts dont l'hétérogénéité constitue un frein au développement des établissements, tant dans leur mission d'enseignement que dans leur mission de recherche.

Il convient enfin de rendre justice à ces personnels sans lesquels l'Université n'aurait pu fonctionner, et en premier lieu aux personnels hors statuts et aux contractuels, dont nous souhaitons que la titularisation soit précédée d'un reclassement.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que rien ne se ferait sans le concours des acteurs de la communauté universitaire. J'ajouterai que, pour bénéficier de ce concours, il faut rendre leur dignité à ces acteurs, enseignants ou non. J'ai écouté, amusé, M. Foyer nous expliquer quel scandale représenterait l'élection éventuelle d'un assistant à la présidence d'un établissement. Je me croyais revenu à la belle époque où les représentants de la noblesse refusaient au tiers-état le droit à l'expression et à la représentation ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Cela n'a rien à voir !

M. Alain Madelin. Quel rapport avec les universités ?

M. Jean Proveux. Les personnels enseignants et non enseignants, au-delà de leurs inquiétudes et de leurs revendications légitimes, auront au moins appris dans ce débat, messieurs de l'opposition, que ce que la droite peut leur offrir comme perspective d'avenir, ce n'est pas le retour à l'université d'avant mai 1968, mais à l'université du Moyen Âge ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle le Gouvernement m'informe qu'il déclare l'urgence du projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Acte est donné de cette communication.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi d'ajouter un bref commentaire à cette communication.

Le Gouvernement n'entend nullement accélérer les débats dans des conditions qui en rendraient l'issue douteuse ou confuse. Mais, pour que les universités puissent prendre, dès la rentrée de 1984, certaines dispositions indispensables, il importe que l'urgence de ce projet soit déclarée.

En tout état de cause, le Sénat ne se saisira du projet qu'au mois d'octobre, après le vote, que j'escompte favorable, de l'Assemblée nationale en première lecture. Compte tenu des navettes, il est probable que le vote définitif sera acquis au mois de novembre. Cela nous laisse donc encore près de six mois de débat et de concertation sur ce projet.

Par ailleurs, monsieur le président, je souhaiterais que la séance ne reprenne ce matin qu'à dix heures.

M. le président. Il en est ainsi décidé.

— 6 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat en deuxième lecture définissant les conditions dans lesquelles doivent être pour-

vus les emplois civils permanents de l'Etat et de ses établissements publics et autorisant l'intégration des agents non titulaires occupant de tels emplois.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1521 distribué et heures — à la demande du Gouvernement — première séance publique :

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, mercredi 25 mai 1983, à dix heures — à la demande du Gouvernement — première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1400 sur l'enseignement supérieur (rapport n° 1509 de M. Jean-Claude Cassaing, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quatre heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 25 mai, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

ERRATA

I. — Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 11 mai 1983.
(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du 12 mai 1983.)

Page 1035, première colonne, alinéa 7 :

Rétablir ainsi la deuxième phrase du septième alinéa : « C'est pourquoi je remercie M. Ducolné de m'avoir donné l'occasion d'y revenir. »

II. — Au compte rendu intégral, débats de l'Assemblée nationale,
du 20 mai 1983, page 1299, 2^e colonne :

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

Rétablir ainsi le premier alinéa :

« Dans le scrutin (n° 466) ci-dessus, MM. François d'Harcourt et Royer, portés comme n'ayant pas pris part au vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter pour. »

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 24 mai 1983.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 7 juin 1983, inclus :

Mardi 24 mai 1983, soir (vingt et une heures trente).

Mercredi 25 mai 1983, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) après les questions au Gouvernement et soir (vingt et une heures trente), et **jeudi 26 mai 1983, après-midi** (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur (n° 1400-1509).

Vendredi 27 mai 1983, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après — en annexe.

Éventuellement : **vendredi 27 mai 1983, après-midi** (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **samedi 28 mai 1983, matin** (neuf heures trente) après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **dimanche 29 mai 1983, matin** (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) et **lundi 30 mai 1983, matin** (dix heures), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur (n° 1400-1509).

Mardi 31 mai 1983, matin (dix heures), après-midi (seize heures) :

Discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (n° 1388-1519).

Soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi portant abrogation et révision de certaines dispositions de la loi n° 81-82 du 2 février 1981 ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés d'économie mixte locales (n° 1429-1489) ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi définissant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'Etat et de ses établissements publics et autorisant l'intégration des agents non titulaires occupant de tels emplois.

Mercredi 1^{er} juin 1983, matin (neuf heures trente) :

Discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi (n° 1428-1486).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (n° 1388-1519).

Judi 2 juin 1983, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (n° 1388-1519) ;

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget 1981 (n° 1344) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi rendant applicables le code pénal, le code de procédure pénale et certaines dispositions législatives dans les territoires d'outre-mer ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage (n° 1413-1424) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Raymond Forni et plusieurs de ses collègues visant à organiser une souscription nationale en faveur de la Polynésie française (n° 1500) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (n° 1506).

Vendredi 3 juin 1983, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Après-midi (quinze heures) :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la vente des logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré (n° 1456).

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du jeudi 2 juin.

Lundi 6 juin 1983, matin (dix heures), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente).

Mardi 7 juin 1983, matin (neuf heures trente), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (n° 1480).

ANNEXE

QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU vendredi 27 mai 1983.

Questions orales sans débat :

Question n° 415. — M. Joseph Menga interroge M. le ministre de la justice pour savoir s'il envisage de prendre des dispositions afin d'accroître les moyens en personnel et en matériel mis à la disposition du service public de l'éducation surveillée, en 1984. Alors que les agents de ce secteur ont dû le 28 avril dernier recourir à la grève pour appeler l'attention du Gouvernement sur ce problème dramatique, il lui paraît indispensable de poursuivre l'effort consenti en 1981 dans ce domaine. Des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre en correspondance les dotations budgétaires de fonctionnement avec le nombre d'éducateurs nouveaux dont les postes ont été créés en 1981. Enfin, il lui paraît indispensable d'assurer le développement de l'éducation surveillée sur l'ensemble du territoire — ce service public étant pratiquement absent dans une trentaine de départements — par un recrutement conséquent d'éducateurs.

En conclusion, il lui demande s'il envisage de traduire dans les faits, à l'occasion du budget 1984, la priorité affirmée à la prévention de la délinquance

Question n° 376. — M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset attire l'attention de M. le ministre des transports sur l'urgence de la réalisation de l'axe routier Nantes—Rennes. Urgence due tant au nombre d'accidents survenus sur cette voie qu'à l'aspect économique qu'elle représente, du fait de la jonction entre deux régions de programme. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer où en est ce dossier et quel est à l'heure actuelle le planning de réalisation projeté de cette voie.

Question n° 411. — M. Emile Koehl demande à M. le ministre des transports de bien vouloir lui faire connaître son point de vue quant à l'avenir de la liaison fluviale à grand gabarit Rhin-Rhône. Le rapport de la commission Grégoire publié en avril dernier a tracé les grandes esquisses de ce que devraient être les transports fluviaux et les voies navigables françaises dans les vingt ans à venir. Il constate avec satisfaction que ce rapport prend en compte deux tranches du canal à grand gabarit Rhin-Rhône. L'une au Sud de l'Alsace qui prolongerait le canal de Mulhouse à Niffer et l'autre au Nord de Chalon-sur-Saône jusqu'à Dole. Il souhaite néanmoins avoir des précisions concernant le rang de priorité du Rhin-Rhône par rapport aux deux autres projets de grands travaux Seine Nord et Seine Est ; le financement et l'échéancier de réalisation de la liaison Rhin-Rhône ; la rentabilité interne de cette voie fluviale exprimée en avantages pour le secteur des transports ainsi que ses incidences à long terme sur l'aménagement du territoire.

Question n° 416. — M. Jean-Jack Queyranne attire l'attention du ministre de l'urbanisme et du logement sur le décret n° 82-495 du 10 juin 1982 qui a autorisé le financement en prêts conventionnés des travaux d'amélioration de logements vieux de plus de dix ans. Ces prêts ont été institués pour répondre à deux préoccupations il convenait d'inciter les particuliers à entreprendre des travaux qu'ils ne pouvaient engager en raison du coût du crédit ; il importait également de favoriser l'activité des entreprises du bâtiment. L'intérêt de cette formule ainsi que l'effort d'information faits par les établissements financiers en avant assuré le succès auprès du public, le terme initialement fixé à la faculté de recourir à ces prêts a été reporté au 23 mai 1983. Or il serait souhaitable autant du point de vue de la préservation de notre patrimoine immobilier qu'au plan économique de poursuivre cette expérience qui présente l'avantage d'être peu coûteuse pour l'Etat. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage la pérennisation des dispositions du décret du 10 juin 1982.

Question n° 413. — M. Parfait Jans attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme et du logement sur la situation difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics. Malgré les efforts réalisés depuis deux ans, par exemple en matière de relance de la construction sociale ou de grands travaux d'équipements publics, ce secteur continue à connaître de trop nombreuses suppressions d'emplois. La droite et le grand patronat du bâtiment et des travaux publics portent une lourde responsabilité dans une situation caractérisée par le fait que se perpétuent les gâchis de toutes sortes et les évasions de capitaux à l'étranger. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour redresser la situation.

Question n° 410. — M. Pierre Mauger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le problème d'accès au grade de capitaine pour les lieutenants de sapeurs pompiers issus du concours normal antérieurement à la réforme de janvier 1977. En effet, antérieurement au 18 janvier 1977, date de la réforme, les lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels après quatre ans de grade pouvaient accéder au grade de capitaine à l'issue d'un stage de trois semaines sanctionné par un brevet. Depuis 1977, le brevet est supprimé et remplacé par un concours sur épreuve, un concours sur titre ou la promotion sociale. Ces nouvelles dispositions ont entraîné un déficit important de capitaines dans les corps de sapeurs-pompiers du fait que le concours sur épreuve est beaucoup trop difficile pour les lieutenants issus du rang, autodidactes qui, bien qu'ils aient une formation et une compétence professionnelles très poussées n'ont pas les connaissances intellectuelles suffisantes pour affronter ce concours qui est du niveau d'ingénieur. Par ailleurs, le concours sur titre ne donne pas les résultats espérés car les candidats inscrits n'occupent pas tous les postes qui leur sont normalement attribués. Enfin, s'agissant de la promotion sociale, il faut noter qu'elle n'a jamais été appliquée comme cela avait été prévu en raison des conditions d'ancienneté imposées. En fait, les mesures destinées à accorder un avancement au titre de la promotion sociale sont inapplicables aux officiers du grade de lieutenant nommés ou inscrits sur une liste d'aptitude antérieurement à l'application de ces textes. Ajoutons enfin que les

dispositions imposées depuis 1977 ne comportent aucune mesure transitoire en faveur des officiers issus de concours antérieurs à l'application du nouveau texte. De ce fait, les officiers qui n'avaient pas le nombre d'années d'ancienneté requises pour passer le brevet se sont vu opposer les nouvelles modalités d'un concours qui ne permet pas à ceux sortis du rang et aux autodidactes de pouvoir prétendre au grade de capitaine. Il existe donc actuellement un déficit chronique dans le grade de capitaine. Pour remédier à cette situation, il conviendrait que des mesures nouvelles soient prises en faveur des lieutenants de sapeurs-pompiers ayant une ancienneté dans le grade d'au moins quatre années et possédant une connaissance technique approfondie de leur métier pour qu'ils puissent accéder au grade supérieur. Il lui demande de bien vouloir réfléchir à cette proposition et de lui faire connaître la décision qu'il envisage de prendre pour remédier à la situation qu'il vient de lui exposer.

Question n° 419. — M. Pierre Jagoret appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur le problème de la différence de traitement entre les produits français et les produits importés en matière de contrôle sanitaire. Il prend comme exemple les algues destinées à la consommation humaine. Ce marché est naturellement occupé par des algues d'origine japonaise. Un producteur national, qui souhaite se placer sur ce marché des algues en France, est contraint à un contrôle sanitaire très sévère. Cette procédure, bien que normale et nécessaire, est très longue et injuste, puisque la réglementation est beaucoup plus stricte pour les producteurs français que pour les importateurs d'articles étrangers. Si ce problème est vrai pour les algues, il l'est aussi pour d'autres produits alimentaires : porc, œufs, dindes... Il lui demande si une plus juste application des règlements sanitaires, alliée à un net renforcement du service de la qualité et de la répression des fraudes, peut être envisagée. Il lui demande par ailleurs s'il ne serait pas possible que soient formulées à l'égard des producteurs étrangers des exigences équivalentes à celles qu'on impose aux producteurs français, ce qui permettrait à chacun de disposer des mêmes chances et sans que cela paraisse être du protectionnisme qui naturellement n'est pas souhaitable.

Question n° 409. — M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur la décision prise par le conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, qui a décidé d'accorder une subvention de 6 750 000 francs pour la création de vingt-sept cabinets dentaires mutualistes, cette subvention étant complétée par l'octroi de prêts sans intérêts. Il lui rappelle dans ce domaine que la confédération nationale des syndicats dentaires a signé au début de janvier 1983 une convention nationale avec les caisses d'assurance maladie dans le préambule de laquelle les caisses déclarent qu'elles n'ont pas l'intention de créer des cabinets de caisses. Or, par cette subvention, les caisses d'assurance maladie trahissent l'esprit de la convention en permettant la création de cabinets mutualistes. Cette décision est particulièrement incompréhensible au moment où le Gouvernement vient de mettre en place un prélèvement de 1 p. 100 sur les revenus imposables afin d'assainir la situation financière de la sécurité sociale. En effet, la décision précitée crée de nouvelles dépenses non indispensables alors que l'impôt supplémentaire de 1 p. 100 est destiné à couvrir un déficit. Cette décision est d'autant plus inadmissible qu'elle intervient au moment où les caisses sont dans l'impossibilité financière d'améliorer les remboursements d'orthopédie dento-faciale, alors qu'une révision de la nomenclature a fait l'objet d'un accord entre les parties signataires. Ces remboursements de soins destinés à des enfants étaient de toute évidence beaucoup plus prioritaires que l'attribution d'une subvention permettant d'ouvrir des cabinets mutualistes. Il conviendrait d'observer que cette mesure favorise les cabinets mutualistes par rapport aux praticiens libéraux, alors que déjà les cabinets dentaires mutualistes ne sont pas soumis à la taxe professionnelle, ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés et que l'abattement qui était jusqu'à maintenant pratiqué sur la valeur de la lettre-clé pour ces organismes est en voie de disparition. Il lui demande les raisons pour lesquelles son aval a été donné à cette décision d'attribution d'une subvention, celle-ci intervenant sans justification au plan de la santé publique, au moment où le plan d'austérité prévoit quatre milliards d'économie pour 1983 en matière de sécurité sociale, crée un nouvel impôt supplémentaire pour combler le déficit des caisses de sécurité sociale.

(Réglementation.)

Question n° 395. — M. Daniel Goulet expose à M. le ministre délégué chargé de l'emploi qu'un inspecteur du travail vient de refuser l'autorisation de licenciement demandée contre un

salarié représentant syndical de la C.G.T. au comité d'entreprise et candidat aux dernières élections de délégués du personnel. Au début du mois d'avril, l'intéressé interpellé par les gendarmes à la sortie de son travail a été trouvé en possession de matériel en provenance de l'entreprise qui l'emploie. Après perquisition à son domicile, du matériel de même provenance a été également découvert. Le chef d'entreprise a mis ce salarié à pied pour exécuter la procédure en vue d'obtenir l'autorisation de licenciement. Le comité d'établissement, par deux voix pour et trois voix contre, a émis un avis négatif. L'inspecteur du travail a refusé l'autorisation de licenciement pour les raisons suivantes : « Considérant qu'il convient d'apprécier la faute reprochée à M. X... après onze ans d'ancienneté, dans le contexte de l'implantation récente du syndicat C.G.T. dans l'entreprise, considérant les difficultés auxquelles s'est alors trouvé confronté M. X... depuis sa nomination comme représentant syndical C.G.T. auprès du comité d'entreprise, considérant que la faute commise par M. X..., eu égard aux circonstances dans lesquelles elle s'est produite et au passé de l'intéressé, ne présente pas les caractéristiques suffisantes pour justifier la mesure disciplinaire la plus grave qu'est le licenciement, considérant, au surplus, qu'il y a intérêt général à maintenir la liberté syndicale dans l'entreprise. » Ainsi donc, pour l'inspection du travail, le vol n'est pas considéré comme une faute grave et même il est excusé dans la mesure où il est justifié par la liberté syndicale. Les motifs sont également fallacieux, notamment lorsque sont invoquées les difficultés auxquelles s'est trouvé confronté M. X... depuis sa nomination, la seule difficulté qu'il a pu rencontrer étant sans doute celle de recruter de nouveaux adhérents. Il lui demande de quelle manière il statuera sur un recours hiérarchique présenté pour obtenir l'autorisation de licenciement en raison des circonstances qu'il vient de lui exposer.

Question n° 412. — M. Paul Balmigère appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'importance des problèmes fonciers pour l'installation des jeunes et l'avenir des exploitations familiales. Le poids en foncier se révèle, en effet, être un obstacle important au maintien de nombreuses exploitations familiales et donc à une politique d'emploi et de valorisation de toutes les ressources agricoles de notre pays. Ce problème exige l'expression des possibilités de location et de renforcement des dispositions relatives au contrôle des cumuls. A cet effet, des moyens juridiques et financiers nouveaux devraient être donnés aux SAFERS. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre sur ces problèmes.

Question n° 417. — M. Georges Benedetti attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation de l'usine Ugine Aciers (groupe Sacilor), située à L'Ardoise, dans le Gard. Cette usine, à vocation de fabrication d'inoxydables, comprend deux chaînes de production d'inox : ferritique (chrome par fonte au chrome liquide), et austénitique (chrome par ferrochrome surraffiné, liquide basse teneur carbone), et emploie 1 200 personnes. Le projet de plan social pour les années 1983-1984 relatif à la transformation de l'usine induit la suppression de 280 emplois au mois de mai 1983. L'effectif de l'usine était de 1 723 emplois en 1978 et il est évalué à 700 emplois en 1985. La situation d'Ugine Aciers L'Ardoise est fortement préoccupante, et il semble que les propositions et plans de la direction tendent à une spécialisation de production qui dépendrait uniquement des importations de charge au chrome et supprimerait un potentiel de connaissances humaines et de moyens de productions importants. Compte tenu de ces éléments, il lui demande les mesures qu'il entend prendre, d'une part, pour sauvegarder l'emploi à Ugine Aciers ; d'autre part, de lui communiquer le point de vue du Gouvernement sur les choix du groupe Sacilor concernant l'acier inoxydable.

Question n° 418. — M. Raymond Douyère appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation de la société S. E. P. à Montluçon qui s'est vu refuser, par le groupe Elf dont elle est la filiale, un investissement de 12 millions, indispensable à sa survie puisqu'il s'agissait du renouvellement de ses machines. Cette entreprise était la seule en France à fabriquer des films P. V. C. Aux clients qui s'adressent encore à elle, cette société fournit une liste de fournisseurs ou ils pourront acheter le produit qu'elle ne fabrique donc plus. Il n'y figure pas une seule entreprise française. Il lui demande de lui préciser le rôle qu'il entend donner au secteur nationalisé et s'il ne juge pas opportun de privilégier les productions françaises et donc de financer les investissements indispensables au maintien et au développement des capacités de production des entreprises dépendant du secteur public. Dans l'affirmative, s'il peut lui donner l'assurance que tout sera fait pour que l'exemple cité ne puisse pas se renouveler et pour revenir à la société S. E. P., il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la production des films P. V. C. soit maintenue en France.

Question n° 414. — M. Daniel Chevallier appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la part prépondérante que représente la facture énergétique dans le déficit du commerce extérieur de notre pays. La recherche d'une réduction de la dépendance énergétique de la France doit se poursuivre avec ténacité, notamment dans le domaine des énergies renouvelables biomasse et solaire. En ce qui concerne le solaire, il serait sans doute nécessaire d'accroître les incitations pour l'installation de chauffe-eau solaire et la production d'eau chaude sanitaire. En outre, il conviendrait de développer le secteur des photopiles qui est un domaine porteur pour l'avenir. En conséquence, il lui demande — si des garanties existent quant à l'indépendance de la France par rapport à la fourniture en matière première, le silicium utilisé pour la fabrication de ces récepteurs — s'il n'est pas dès aujourd'hui possible de chiffrer systématiquement les projets d'électrification en zone rurale, en zone de montagne en comparant le coût réseau électrique classique et la fourniture par photopiles, et s'il n'est pas opportun de lancer un véritable « plan photopile » pour contribuer à réduire l'indépendance énergétique de la France.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Professions et activités médicales (dentistes).

409. — 25 mai 1983. — M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur la décision prise par le conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, qui a décidé d'accorder une subvention de 6 millions 750 000 francs pour la création de 27 cabinets dentales mutualistes, cette subvention étant complétée par l'octroi de prêts sans intérêts. Il lui rappelle dans ce domaine que la confédération nationale des syndicats dentaires a signé au début de janvier 1983 une convention nationale avec les caisses d'assurance maladie dans le préambule de laquelle les caisses déclarent qu'elles n'ont pas l'intention de créer des cabinets de caisses. Or, par cette subvention, les caisses d'assurance maladie trahissent l'esprit de la convention en permettant la création de cabinets mutualistes. Cette décision est particulièrement incompréhensible au moment où le Gouvernement vient de mettre en place un prélèvement de 1 % sur les revenus imposables afin d'assainir la situation financière de la sécurité sociale. En effet, la décision précitée crée de nouvelles dépenses non indispensables alors que l'impôt supplémentaire de 1 % est destiné à couvrir un déficit. Cette décision est d'autant plus inadmissible qu'elle intervient au moment où les caisses sont dans l'impossibilité financière d'améliorer les remboursements d'orthopédie dento-faciale alors qu'une révision de la nomenclature a fait l'objet d'un accord entre les parties signataires. Ces remboursements de soins destinés à des enfants étaient de toute évidence beaucoup plus prioritaires que l'attribution d'une subvention permettant d'ouvrir des cabinets mutualistes. Il convient d'ailleurs d'observer que cette mesure favorise les cabinets mutualistes par rapport aux praticiens libéraux alors que déjà les cabinets dentaires mutualistes ne sont pas soumis à la taxe professionnelle, ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés et que l'abattement qui était jusqu'à maintenant pratiqué sur la valeur de la lettre clé pour ces organismes est en voie de disparition. Il lui demande les raisons pour lesquelles son aval a été donné à cette décision d'attribution d'une subvention, celle-ci intervenant sans justification au plan de la santé publique, au moment où le plan d'austérité prévoit quatre milliards d'économie pour 1983 en matière de sécurité sociale, crée un nouvel impôt supplémentaire pour combler le déficit de dépenses de sécurité sociale.

Protection civile (sapeurs-pompiers).

410. — 25 mai 1983. — M. Pierre Mauger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le problème d'accès au grade de capitaine pour les lieutenants de sapeurs-pompiers issus du concours normal antérieurement à la réforme de janvier 1977. En effet, antérieurement au 18 janvier 1977, date de la réforme, les lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels après quatre ans de grade pouvaient accéder au grade de capitaine à l'issue d'un stage de trois semaines sanctionné par un brevet. Depuis 1977, le brevet est supprimé et remplacé par un concours sur épreuves, un concours sur titres ou la promotion sociale. Ces nouvelles dispositions ont entraîné un déficit important de capitaines dans les corps de sapeurs-pompiers du fait que le concours sur épreuves est beaucoup trop difficile pour les lieutenants issus du rang, autodidactes qui, bien qu'ils aient une formation et une compétence professionnelles très poussées, n'ont pas les

connaissances intellectuelles suffisantes pour affronter ce concours qui est du niveau d'ingénieur. Par ailleurs, le concours sur titres ne donne pas les résultats espérés car les candidats inscrits n'occupent pas tous les postes qui leur sont normalement attribués. Enfin, s'agissant de la promotion sociale, il faut noter qu'elle n'a jamais été appliquée comme cela avait été prévu en raison des conditions d'ancienneté imposées. En fait, les mesures destinées à accorder un avancement au titre de la promotion sociale sont inapplicables aux officiers du grade de lieutenant nommés ou inscrits sur une liste d'aptitude antérieurement à l'application de ces textes. Ajoutons enfin que les dispositions imposées depuis 1977 ne comportent aucune mesure transitoire en faveur des officiers issus de concours antérieurs à l'application du nouveau texte. De ce fait, les officiers qui n'avaient pas le nombre d'années d'ancienneté requises pour passer le brevet se sont vu opposer les nouvelles modalités d'un concours qui ne permet pas à ceux sortis du rang et aux autodidactes de pouvoir prétendre au grade de capitaine. Il existe donc actuellement un déficit chronique dans le grade de capitaine. Pour remédier à cette situation il conviendrait que des mesures nouvelles soient prises en faveur des lieutenants de sapeurs-pompiers ayant une ancienneté dans le grade d'au moins quatre années et possédant une connaissance technique approfondie de leur métier pour qu'ils puissent accéder au grade supérieur. Il lui demande de bien vouloir réfléchir à cette proposition et de lui faire connaître la décision qu'il envisage de prendre pour remédier à la situation qu'il vient de lui exposer.

Transports fluviaux (voies navigables).

411. — 25 mai 1983. — M. Emile Koehl demande à M. le ministre des transports de bien vouloir lui faire connaître son point de vue quant à l'avenir de la liaison fluviale à grand gabarit Rhin-Rhône. Le rapport de la commission Grégoire publié en avril dernier a tracé les grandes esquisses de ce qui devraient être les transports fluviaux et les voies navigables françaises dans les vingt ans à venir. Il constate avec satisfaction que ce rapport prend en compte deux tranches du canal à grand gabarit Rhin-Rhône. L'une au sud de l'Alsace qui prolongerait le canal de Mulhouse à Niffer et l'autre au nord de Chalon-sur-Saône jusqu'à Dôle. Il souhaite néanmoins avoir des précisions concernant : le rang de priorité du Rhin-Rhône par rapport aux deux autres projets de grands travaux Seine nord et Seine est ; le financement et l'échéancier de réalisation de la liaison Rhin-Rhône ; la rentabilité interne de cette voie fluviale exprimée en avantages pour le secteur des transports ainsi que ses incidences à long terme sur l'aménagement du territoire.

Agriculture (aides et prêts).

412. — 25 mai 1983. — M. Paul Balmigère appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'importance des problèmes fonciers pour l'installation des jeunes et l'avenir des exploitations familiales. Le poids en foncier se révèle en effet être un obstacle important au maintien de nombreuses exploitations familiales et donc à une politique d'emploi et de valorisation de toutes les ressources agricoles de notre pays. Ce problème exige l'expression des possibilités de location et de renforcement des dispositions relatives au contrôle des cumuls. A cet effet, des moyens juridiques et financiers nouveaux devraient être donnés aux S.A.F.E.K.S. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre sur ces problèmes.

Bâtiment et travaux publics (emploi et activité).

413. — 25 mai 1983. — M. Parfait Jans attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme et du logement sur la situation difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics. Malgré les efforts réalisés depuis deux ans, par exemple en matière de relance de la construction sociale ou de grands travaux d'équipements publics, ce secteur continue à connaître de trop nombreuses suppressions d'emplois. La droite et le grand patronat du bâtiment et des travaux publics portent une lourde responsabilité dans une situation caractérisée par le fait que se perpétuent les gâchis de toutes sortes et les évasions de capitaux à l'étranger. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour redresser la situation.

Energie (énergies nouvelles).

414. — 25 mai 1983. — M. Daniel Chevallier appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la part prépondérante que représente la facture énergétique dans le déficit du commerce extérieur de notre pays. La recherche d'une réduction de la dépendance énergétique de la France doit se poursuivre avec

ténacité, notamment dans le domaine des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire. En ce qui concerne le solaire, il serait sans doute nécessaire d'accroître les incitations pour l'installation de chauffe-eau solaire et la production d'eau chaude sanitaire. En outre il conviendrait de développer le secteur des photovoltaïques qui est un domaine porteur pour l'avenir. En conséquence il lui demande — si des garanties existent quant à l'indépendance de la France par rapport à la fourniture en matière première, le silicium utilisé pour la fabrication de ces récepteurs — s'il n'est pas, dès aujourd'hui, possible de chiffrer systématiquement les projets d'électrification en zone rurale, en zone de montagne, en comparant le coût réseau électrique classique et la fourniture par photovoltaïques et s'il n'est pas opportun de lancer un véritable « plan photovoltaïque » pour contribuer à réduire l'indépendance énergétique de la France.

Education surveillée (établissements).

415. — 25 mai 1983. — **M. Joseph Menga** interroge **M. le ministre de la justice** pour savoir s'il envisage de prendre des dispositions afin d'accroître les moyens en personnel et en matériel mis à la disposition du service public de l'éducation surveillée en 1984. Alors que les agents de ce secteur ont dû le 28 avril dernier recourir à la grève pour appeler l'attention du Gouvernement sur ce problème dramatique, il lui paraît indispensable de poursuivre l'effort consenti en 1981 dans ce domaine. Des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre en correspondance les dotations budgétaires de fonctionnement avec le nombre d'éducateurs nouveaux dont les postes ont été créés en 1981. Enfin, il lui paraît indispensable d'assurer le développement de l'éducation surveillée sur l'ensemble du territoire — ce service public étant pratiquement absent dans une trentaine de départements — par un recrutement conséquent d'éducateurs. En conclusion, il lui demande s'il envisage de traduire dans les faits, à l'occasion du budget 1984, la priorité, affirmée à la prévention de la délinquance.

Logement (amélioration de l'habitat).

416. — 25 mai 1983. — **M. Jean-Jack Queyranne** attire l'attention du **ministre de l'urbanisme et du logement** sur le décret n° 82-495 du 10 juin 1982 qui a autorisé le financement en prêts conventionnés des travaux d'amélioration de logements vieux de plus de dix ans. Ces prêts ont été institués pour répondre à deux préoccupations : il convenait d'inciter les particuliers à entreprendre des travaux qu'ils ne pouvaient engager en raison du coût du crédit ; il importait également de favoriser l'activité des entreprises du bâtiment. L'intérêt de cette formule ainsi que l'effort d'information faits par les établissements financiers en ayant assuré le succès auprès du public, le terme initialement fixé à la faculté de recourir à ces prêts a été reporté au 23 mai 1983. Or il serait souhaitable autant du point de vue de la préservation de notre patrimoine immobilier qu'au plan économique de poursuivre cette expérience qui présente l'avantage d'être peu coûteuse pour l'Etat. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage la pérennisation des dispositions du décret du 10 juin 1982.

Métaux (entreprises : Gard).

417. — 25 mai 1983. — **M. Georges Benedetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur la situation de l'usine Ugine-Acières (groupe Sacilor), située à L'Ardoise,

dans le Gard. Cette usine, à vocation de fabrication d'inoxydables, comprend deux chaînes de production d'inox : ferritique (chrome par fonte au chrome liquide) ; austénitique (chrome par ferrochrome surraffiné, liquide basse teneur carbone), et emploie 1 200 personnes. Le projet de plan social pour les années 1983-1984 relatif à la transformation de l'usine induit la suppression de 280 emplois au mois de mai 1983. L'effectif de l'usine était de 1 723 emplois en 1978 et il est évalué à 700 emplois en 1985. La situation d'Ugine-Acières L'Ardoise est fortement préoccupante, et il semble que les propositions et plans de la direction tendent à une spécialisation de production qui dépendrait uniquement des importations de charge au chrome et supprimerait un potentiel de connaissances humaines et de moyens de production importants. Compte tenu de ces éléments, il lui demande les mesures qu'il entend prendre, d'une part, pour sauvegarder l'emploi à Ugine-Acières ; d'autre part, de lui communiquer le point de vue du Gouvernement sur les choix du groupe Sacilor concernant l'acier inoxydable.

Matières plastiques (entreprises : Allier).

418. — 25 mai 1983. — **M. Raymond Douyère** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur la situation de la société S.E.P. à Montluçon qui s'est vu refuser, par le groupe Elf dont elle est la filiale, un investissement de 12 millions, indispensable à sa survie puisqu'il s'agissait du renouvellement de ses machines. Cette entreprise était la seule en France à fabriquer des films P.V.C. Aux clients qui s'adressent encore à elles, cette société fournit une liste de fournisseurs où ils pourront acheter le produit qu'elle ne fabrique donc plus. Il n'y figure pas une seule entreprise française. Il lui demande de lui préciser le rôle qu'il entend donner au secteur nationalisé et s'il ne juge pas opportun de privilégier les productions françaises et donc de financer les investissements indispensables au maintien et au développement des capacités de production des entreprises dépendant du secteur public. Dans l'affirmative, s'il peut lui donner l'assurance que tout sera fait pour que l'exemple cité ne puisse pas se renouveler et pour revenir à la société S.E.P., il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la production des films P.V.C. soit maintenue en France.

Commerce extérieur (réglementation des échanges).

419. — 25 mai 1983. — **M. Pierre Jagoret** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget** sur le problème de la différence de traitement entre les produits français et les produits importés en matière de contrôle sanitaire. Il prend comme exemple les algues destinées à la consommation humaine. Ce marché est actuellement occupé par des algues d'origine japonaise. Un producteur national qui souhaite se placer sur ce marché des algues en France est contraint à un contrôle sanitaire très sévère. Cette procédure, bien que normale et nécessaire, est très longue et injuste, puisque la réglementation est beaucoup plus stricte pour les producteurs français que pour les importateurs d'articles étrangers. Si ce problème est vital pour les algues, il l'est aussi pour d'autres produits alimentaires : porcs, œufs, dindes. Il lui demande si une plus juste application des règlements sanitaires, alliés à un net renforcement du service de la qualité et de la répression des fraudes, peut être envisagée. Il lui demande par ailleurs s'il ne serait pas possible de s'en tenir formulées à l'égard des producteurs étrangers des exigences équivalentes à celles qu'on impose aux producteurs français, ce qui permettrait à chacun de disposer des mêmes chances et sans que cela paraisse être du protectionnisme qui naturellement n'est pas souhaitable.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mardi 24 mai 1983.

1^{re} séance : page 1339 ; 2^e séance : page 1355 ; 3^e séance : page 1375.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-42-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	91	361	
Documents :				
07	Série ordinaire	506	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	162	224	
Sénat :				
05	Débats	110	270	
09	Documents	506	914	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,15 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)